

CONTRAT DE LICENCE LOGICIEL NATIONAL INSTRUMENTS

LISEZ ATTENTIVEMENT LE PRÉSENT ACCORD DE LICENCE LOGICIELLE (« L'ACCORD »). EN TÉLÉCHARGEANT LE LOGICIEL ET/OU EN CLIQUANT SUR LE BOUTON APPROPRIÉ POUR TERMINER LE PROCESSUS D'INSTALLATION, OU EN EXÉCUTANT AUTREMENT LE DEVIS APPLICABLE (TEL QUE DÉFINI CI-DESSOUS), VOUS ACCEPTEZ D'ÊTRE LIÉ PAR LES CONDITIONS DU PRÉSENT ACCORD. SI VOUS NE SOUHAITEZ PAS DEVENIR PARTIE AU PRÉSENT ACCORD ET ÊTRE LIÉ PAR SES CONDITIONS GÉNÉRALES, N'INSTALLEZ PAS ET N'UTILISEZ PAS LE LOGICIEL ET RENVOYEZ LE LOGICIEL (AVEC TOUS LES DOCUMENTS ÉCRITS QUI L'ACCOMPAGNENT ET LEURS CONTENANTS) DANS UN DÉLAI DE TRENTE (30) JOURS À COMPTER DE LA RÉCEPTION. TOUS LES RETOURS À NI SERONT SOUMIS À LA POLITIQUE DE RETOUR ALORS EN VIGUEUR DE NI. SI VOUS ACCEPTEZ LE PRÉSENT ACCORD POUR LE COMPTE D'UNE ENTITE, VOUS RECONNAISSEZ AVOIR LE POUVOIR DE LIER L'ENTITE AU PRÉSENT ACCORD, ET LES RÉFÉRENCES AUX TERMES « VOUS » ET « VOTRE » DANS LES PRÉSENTES DÉSIGNENT CETTE ENTITÉ. Le terme « Devis » désigne le devis ou le document de commande similaire qui vous est remis par NI pour l'achat d'une licence de Logiciel, et qui fait référence au présent Accord, y renvoie par hyperlien ou l'intègre par référence.

Les termes et conditions du présent Accord s'appliquent au logiciel informatique fourni avec le présent Accord, à toutes les mises à jour et mises à niveau du logiciel qui pourraient être fournies par la suite par NI dans le cadre de toute opération d'entretien, de support technique ou autres services pour le logiciel, y compris tout renouvellement (sauf si la mise à jour, mise à niveau ou le renouvellement, est fourni avec des conditions de licence logiciel séparées), ainsi qu'à toute la documentation d'accompagnement, les utilitaires et le Logiciel d'Interface Pilote (collectivement désigné le « Logiciel » ou « LOGICIEL »). Le terme Logiciel ne comprend pas certains logiciels appartenant à des tiers que NI vous fournit mais qui sont soumis à des conditions de licence séparées soit présentées au moment de l'installation ou autrement fournies avec le Logiciel (« Logiciel Tiers »), et le Logiciel ne comprend pas de Code Source, qui est défini et concédé sous licence conformément aux conditions mentionnées à l'Avenant A – Licence du Code Source.

1. Accord de Licence ; Restrictions

- A. Compte tenu et fonction de votre paiement de tous frais applicables à NI et sous réserve des conditions mentionnées dans le présent Accord, National Instruments Corporation ou National Instruments Ireland Resources Ltd. (« NI »), tel qu'applicable selon le pays de fabrication, vous accordez par les présentes une licence non exclusive, révocable, limitée, non-transférable et sans droit d'accorder de sous-licence, pendant la Période de Validité de la Licence, pour l'installation et l'utilisation du Logiciel uniquement dans la configuration spécifique autorisée par le type de licence identifié dans la documentation applicable que NI vous a fournie (la « Licence »). Sauf disposition contraire dans le présent Accord (y compris, mais sans s'y limiter, le Devis) ou dans la documentation applicable que NI vous a fournie, le type de Licence applicable est une Licence d'Utilisation Non-Simultanée Licence par utilisateur nommé et la période de validité de la Licence (« Période de Validité de la Licence ») est définie dans le Devis. À l'exception des Applications Autorisées (tel que définies ci-après), le Logiciel est destiné à votre utilisation interne uniquement. Votre Licence est soumise à toutes les limitations d'utilisation ou d'usage, et à tous droits et paramètres spécifiés dans le Devis (« Portée de la Licence »).

Aux fins de cet accord:

« Licence d'Utilisation Non-Simultanée » désigne une licence allouée par ordinateur et / ou par l'utilisateur, qui vous permet d'installer et / ou d'utiliser le logiciel sur un (1) ordinateur de votre lieu de travail ou d'utiliser une telle licence uniquement par un Utilisateur spécifique nommé.

« Licence d'Utilisation Simultanée » désigne une licence qui vous permet d'installer le Logiciel sur tout ou partie des ordinateurs de vos sites pour une utilisation par des Utilisateurs autorisés et/ou par votre Nombre maximum de postes sur vos sites.

« Utilisateurs autorisés » désigne vos employés ou sous-traitants tiers, sauf indication contraire dans vos Devis.

« Nombre maximum de postes » désigne le nombre de postes et/ou d'ordinateurs que vous avez acquis, comme indiqué dans votre Devis applicable ou dans toute autre documentation qui vous est fournie par NI.

Si vous avez acheté une licence simultanée, en aucun cas le nombre d'utilisateurs autorisés et/ou le nombre maximum de postes qui accèdent et/ou exécutent l'un des logiciels en même temps (c'est-à-dire les utilisateurs simultanés) ne peuvent dépasser le nombre des utilisateurs autorisés et /ou Nombre maximum de postes défini sous votre licence. Vous acceptez d'utiliser un gestionnaire de licences en

volume approuvé et le fichier de licence fourni par NI qui contrôle l'accès de l'utilisateur final au Logiciel pour assurer la conformité avec ce qui précède. Si vous avez reçu une Licence d'Utilisation Simultanée, NI aura le droit de résilier automatiquement votre Licence si le nombre d'utilisateurs simultanés du Logiciel dépasse à tout moment les Utilisateurs Autorisés et/ou le Nombre Maximum de Postes que vous avez achetés.

- B. Restrictions. Vous ne devez violer aucune loi en vigueur lors de votre utilisation du Logiciel. En tant que condition de la Licence, et sauf dans la mesure où le présent Accord prévoit expressément autrement, vous ne devez pas
- (i) modifier, traduire, porter ou créer des dérivés du Logiciel ;
 - (ii) installer ou utiliser le Logiciel dans un contexte flottant, concurrentiel ou tout autre contexte partagé ;
 - (iii) distribuer ou autrement mettre à disposition le Logiciel (ou tout mot de passe, clé, ou autre code d'accès au Logiciel) à un tiers (par exemple en l'offrant dans le cadre d'un environnement de partage de temps, d'externalisation ou de service bureau) ;
 - (iv) exécuter ou afficher publiquement le Logiciel ;
 - (v) procéder à une ingénierie inverse, décompiler, désassembler, ou tenter de toute autre manière de découvrir le code source ou les aspects non littéraux (tels que la structure sous-jacente, la séquence, l'organisation, les formats de fichier, les API non publiques, les idées ou les algorithmes) du Logiciel, sauf et uniquement dans la mesure où la loi en vigueur interdit expressément cette restriction ;
 - (vi) Aller à l'encontre ou contourner toutes restrictions d'accès ou d'encodage dans le Logiciel, sauf dans la mesure où la loi en vigueur interdit expressément cette restriction ;
 - (vii) céder sous licence, louer, prêter, ou céder en location le Logiciel ;
 - (viii) supprimer, réduire, bloquer ou modifier tous titres, logos, marques déposées, notifications de brevets et de droits d'auteur, filigranes numériques, limitations de responsabilité ou autres mentions légales qui sont inclus dans le Logiciel, qu'ils appartiennent ou non à NI ou à un tiers ;
 - (ix) utiliser tout matériel, logiciel, dispositif ou technique pour regrouper des connexions ou réduire le nombre d'utilisateurs ou de points d'extrémité qui accèdent au Logiciel ou l'utilisent (parfois appelé « virtualisation », « multiplexage » ou « regroupement ») ;
 - (x) réaliser un test de résistance, un test de pénétration ou un balayage de vulnérabilité du Logiciel, ou publier ou divulguer (sans l'autorisation écrite expresse préalable de NI) l'un des résultats de ces activités ou d'autres données de performance du Logiciel ;
 - (xi) utiliser tout Logiciel disposant d'une fonctionnalité de script pour créer une application qui exécute la fonctionnalité d'un éditeur pour un environnement de programmation graphique.
- C. Votre utilisation du Logiciel doit se faire conformément à la documentation applicable qui accompagne le Logiciel et non pas d'une façon qui contourne ou vise à contourner ladite documentation ou l'objet du présent Accord. Sans limiter la généralité de ce qui précède, vous ne devez utiliser aucun moyen technique ou autre, interne ou externe au Logiciel, dans le but d'en faire une utilisation qui excède ou contourne la Portée de la Licence.
- D. Vous pouvez faire un nombre raisonnable de copies du Logiciel uniquement à des fins d'archivage et de sauvegarde et un nombre raisonnable de copies de la documentation qui accompagne le Logiciel uniquement pour votre utilisation interne en rapport avec votre utilisation du Logiciel. Le Logiciel doit être rapidement désinstallé de vos ordinateurs dès l'expiration de la Période de Validité de la Licence ou à la résiliation du présent Accord.

- E. Sauf indication contraire dans le Devis, le Logiciel vous sera livré par voie électronique. Le Logiciel sera considéré comme accepté par vous au moment de la livraison.

2. Types de Licences

- A. Licence par Utilisateur Nommé. Si vous avez obtenu une Licence par utilisateur nommé, vous pouvez installer le Logiciel sur trois (3) ordinateurs sur un seul lieu de travail d'une seule (1) personne que vous désignez et inscrivez auprès de NI (« Utilisateur Nommé »). Aux fins du présent Accord, un ordinateur sera un dispositif informatique ou, si le Logiciel est utilisé en connexion avec une machine virtuelle, une machine virtuelle sur un dispositif informatique. L'Utilisateur Nommé doit être identifié par écrit via le processus d'inscription de NI. Seul l'Utilisateur Nommé peut utiliser ou autrement faire fonctionner le Logiciel, et le Logiciel ne peut pas fonctionner sur plus d'un ordinateur à la fois. Vous ne pouvez pas partager l'accès au Logiciel installé sur un réseau de sorte que le Logiciel installé puisse être utilisé par un autre utilisateur. Vous pouvez remplacer l'Utilisateur Nommé par un autre employé désigné sous réserve que chaque nouvelle Licence par utilisateur nommé soit enregistrée auprès de NI, et que l'ancien Utilisateur Nommé désinstalle le Logiciel de son appareil informatique ; pas plus de quatre (4) changements peuvent être effectués par année civile. À votre discrétion, vous pouvez convertir une Licence par utilisateur nommé en Licence informatique. Le Logiciel doit être rapidement désinstallé de vos ordinateurs dès l'expiration de la Période de Validité de la Licence, la résiliation du présent Accord, ou à compter de la date à laquelle le pouvoir d'utilisation des Utilisateurs Nommés du Logiciel est résilié conformément à la Licence sous-jacente.
- B. Licence Informatique. Si vous avez obtenu une licence informatique, vous pouvez installer le Logiciel sur un (1) ordinateur sur votre lieu de travail. Aux fins du présent Accord, un ordinateur sera un dispositif informatique ou, si le Logiciel est utilisé en connexion avec une machine virtuelle, une machine virtuelle sur un dispositif informatique. Il n'y a aucune limitation du nombre de vos employés qui peuvent avoir accès et utiliser le Logiciel installé sur cet ordinateur. L'intégralité du Logiciel doit être installé et utilisé sur le même ordinateur, à condition qu'un tel accès ne soit pas effectué simultanément par plus d'un de vos employés à un moment donné. Vous ne pouvez pas partager l'accès au Logiciel installé sur un réseau de sorte que le Logiciel installé puisse être lancé sur un autre ordinateur, ni d'une manière qui permet l'utilisation simultanée de plus d'un de vos employés. Vous pouvez remplacer l'ordinateur désigné par un autre ordinateur au sein de l'unique lieu de travail concerné, à condition qu'aucune partie du Logiciel ne reste installée sur l'ordinateur précédemment désigné ; pas plus de quatre (4) changements peuvent être effectués par année civile. Le Logiciel doit être rapidement désinstallé de votre ordinateur désigné dès l'expiration de la Période de Validité de la Licence, la résiliation du présent Accord, ou à compter de la date à laquelle votre pouvoir d'utilisation du Logiciel est résilié conformément à la Licence sous-jacente.
- C. Exception pour Utilisation à Domicile. Si vous êtes une entreprise ou autre entité, l'Utilisateur Nommé désigné pour la licence applicable ou, dans le cas de la licence informatique, le seul individu qui est l'utilisateur principal de l'unique ordinateur sur lequel le Logiciel est installé et utilisé, peut aussi installer et utiliser le Logiciel sur un (1) ordinateur à son domicile, à condition que l'utilisation du Logiciel sur cet ordinateur personnel soit limitée au travail effectué dans le cadre l'activité professionnelle de la personne et respecte l'ensemble des conditions générales du présent Accord. Le Logiciel doit être désinstallé rapidement de l'ordinateur personnel de la personne dès la date d'expiration ou de résiliation de la licence sous-jacente ou à compter de la date à laquelle le pouvoir d'utilisation de la personne du Logiciel est résilié conformément à la licence sous-jacente.
3. Conditions Supplémentaires. Vous pouvez avoir des droits et obligations supplémentaires sur le Logiciel grâce à des types de licences et des programmes de licences spéciaux, tel que mentionnés dans le présent Accord et qui sont par les présentes intégrés dans le présent Accord. Des dispositions supplémentaires spécifiques à certains produits peuvent être fournies dans des avenants au présent Accord spécifique au produit concerné, et dont les conditions sont par les présentes intégrées dans le présent Accord. Dans la mesure où il y a un conflit entre un tel avenant et les autres conditions mentionnées dans le présent Accord, les conditions de l'avenant prévaudront.

Avenant A Licence du Code Source

Avenant B Types de Licences Spéciales

Licence d'Evaluation ; Logiciel Avant Mise sur le Marché

Licence réservée à la compilation (*Measurement Studio*)

Logiciel d'Interface Pilote

Licence d'Accès Multiple (Logiciel NI-488.2 pour GPIB-ENET)

Licence d'Utilisation Simultanée

Licence de Débogage

Avenant C Conditions du Programme de Licences Multipostes

Avenant D Conditions du Programme d'Entreprise

Avenant E Conditions de Licence Universitaire

Avenant F Dispositions Spécifiques aux Produits (LabVIEW, Measurement Studio, LabVIEW Community Edition et LabVIEW NXG Community Edition, Multisim Education Edition)

Avenant G Conditions de l'Utilisateur Final du gouvernement américain

4. Cocontractants. Vos cocontractants peuvent avoir accès et utiliser le Logiciel, à condition qu'ils le fassent pour vous, qu'ils acceptent d'utiliser le Logiciel uniquement conformément aux conditions du présent Accord et que vous acceptiez de rester responsable envers NI pour tous les actes et omissions de ces contractants (y compris, mais sans s'y limiter, pour toute violation du présent Accord par vos cocontractants).
5. Services Logiciels. Si vous avez acheté une licence perpétuelle, vous pourrez être tenu d'acheter des mises à niveau, des services techniques, d'entretien ou d'autres services pour le Logiciel (« Services logiciels ») séparément. Sauf disposition contraire d'un type de licence spéciale ou d'un programme de licence, si vous avez acheté une licence périodique, les frais liés aux Services logiciels sont inclus dans les frais annoncés pour toute la Période de Validité de la Licence.
6. Modèles de Licence ; Période de Validité de l'Accord ; Résiliation et Expiration
 - A. Modèle de Licence d'Adhésion. Sauf indication contraire dans le Devis, votre Licence est une licence à durée déterminée (également désignée « Licence d'Adhésion »). La Période de Validité de la Licence débutera à la date de la facture que nous vous adressons, sauf en cas de résiliation conformément aux dispositions de ce Contrat sauf si le Devis spécifie autrement. A l'expiration de la Période de Validité de la Licence, votre Licence d'Adhésion se renouvellera automatiquement pour une année supplémentaire, à moins que l'une des parties ne notifie à l'autre, au moins trente (30) jours avant le début de la période de renouvellement, qu'elle ne souhaite pas renouveler. Le prix d'un renouvellement peut occasionnellement changer à la discrétion de NI. Dans un tel cas, NI vous fournira un devis mis à jour au moins soixante (60) jours avant la fin de la Période de Validité de la Licence en cours. Si vous n'êtes pas d'accord avec le nouveau prix, vous pourrez notifier votre intention de ne pas renouveler trente (30) jours avant le début de la Période de Validité de la Licence renouvelée.
 - B. Modèle de Licence Perpétuelle. Si vous avez acheté une licence et que la licence est précisée dans le Devis comme étant « perpétuelle », votre Licence, et conformément à la Période de Validité de la Licence, sera perpétuelle et, sauf en cas de résiliation conformément aux dispositions des présentes, vous avez le droit d'utiliser le Logiciel conformément aux présentes de manière indéfinie (« **Licence Perpétuelle** »).
 - C. Période de Validité de l'Accord. Sauf résiliation anticipée conformément aux présentes, le présent Accord reste en vigueur pour la durée de la Période de Validité de la Licence applicable (la « **Période de Validité** »).
 - D. Résiliation.

- (i) NI conditionne l'accord de sa Licence à votre respect des conditions mentionnées dans le présent Accord, et le présent Accord sera résilié automatiquement, immédiatement et sans notification préalable, si vous manquez de respecter ses conditions.
- (ii) **Résiliation pour non-paiement.** Si vous avez acheté une licence d'abonnement, votre droit d'utiliser le logiciel pendant toute période de renouvellement dépend du paiement de tous les frais applicables dans les trente (30) jours suivant le début de toute période de renouvellement (« Période de paiement de renouvellement »). Si vous ne payez pas intégralement les frais de renouvellement applicables avant la fin de la période de paiement de renouvellement, vous n'aurez droit à aucun service logiciel, et si vous n'avez pas réglé votre paiement dans les 15 jours suivant la fin de la période de paiement de renouvellement ou dans toute autre période de paiement applicable conformément à la politique de NI, NI aura le droit de résilier immédiatement votre licence d'abonnement et de bloquer votre accès au logiciel.

E. Effets de la Résiliation ou de l'Expiration. À la résiliation ou l'expiration du présent Accord, indépendamment du motif, la Licence sera résiliée et vous devrez cesser immédiatement tout accès, et toute utilisation, du Logiciel, cesser toute distribution des Applications Autorisées, et désinstaller et détruire toutes copies du Logiciel ; à condition toutefois que vous remettiez le Logiciel et toutes les copies à NI si NI l'a ainsi demandé au lieu de toute destruction. Les articles 11, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22.A et 23 du présent Accord survivront à toute expiration ou résiliation du présent Accord.

7. Transfert. Vous pouvez transférer une Licence par utilisateur nommé ou une Licence informatique à un tiers dans le même pays dans lequel vous avez acheté la Licence, ou à l'intérieur de l'Union européenne si vous avez acheté la licence dans l'Union européenne, à condition i) que vous informiez NI par écrit dudit transfert, y compris le nom et le lieu où se trouve le tiers ; ii) que le tiers accepte les conditions générales du présent Accord ; et iii) que vous ne conserviez aucune copie du Logiciel ni aucun support écrit accompagnant le Logiciel. NI peut, à sa discrétion, vous facturer des frais pour le transfert de la licence.
8. Mises à niveau ; Versions précédentes. Si le Logiciel est une mise à niveau, vous pouvez uniquement utiliser le Logiciel si vous avez une licence valable pour utiliser la version précédente du Logiciel. Vous pouvez choisir d'utiliser une version précédente de tout Logiciel livré et sous licence en vertu du présent Accord au lieu d'utiliser le Logiciel livré et sous licence en vertu du présent Accord (« Logiciel Livré »), à condition i) que vous ayez une copie autorisée de la version précédente du Logiciel Livré ; ii) que toute utilisation est conforme et respecte le présent Accord ; et iii) nonobstant toutes dispositions contraires dans le présent Accord, NI ne sera en aucun cas dans l'obligation de fournir une assistance liée à toute version du Logiciel, y compris de fournir les clés matérielles ou les codes logiciels appropriés, autre que la version la plus récente du Logiciel Livré.
9. Versions Multiples. Si NI distribue le Logiciel sur un support d'installation contenant des versions multiples du Logiciel pour une utilisation avec différents systèmes d'exploitation, ou le rend disponible en téléchargement, vous pouvez utiliser le Logiciel avec plus d'un système d'exploitation, à condition que vous n'utilisiez pas le Logiciel sur plus d'ordinateurs que ce qui vous est permis par votre licence et que votre utilisation du Logiciel soit conforme aux termes du présent Accord.
10. Clé Logicielles/Matérielles ; Accès Préalable. Vous acceptez d'utiliser tous codes logiciels ou clés matérielles fournis par NI uniquement avec le Logiciel pour lequel ils sont fournis. Même si NI peut à sa seule discrétion vous fournir la clé appropriée, ou un autre moyen quelconque d'accès au Logiciel, avant d'avoir reçu de votre part les frais de licence établis, vous resterez dans l'obligation de payer ces frais à NI.
11. Droits d'auteur ; aucune autre Licence. Le Logiciel, et toutes les copies du Logiciel, sont concédés sous licence et non vendus. Tous les droits, titres et intérêts (y compris, mais sans s'y limiter, tous les droits de propriété intellectuelle) dans et concernant le Logiciel (ainsi que toutes les copies du Logiciel, et les contenus associés) sont et resteront la propriété exclusive de NI (ou ses fournisseurs et concédants de licence, tel qu'applicable). Le Logiciel (ainsi que toutes les copies de celui-ci et les contenus associés) sont protégés par les lois et les dispositions du traité international relatives aux droits d'auteur en vigueur. Tous les droits qui ne vous sont pas accordés expressément dans le présent Accord sont réservés à et par NI (et ses concédants de licence et fournisseurs). De plus, et sans limiter ce qui précède, aucune licence ni aucun droit de quelle que sorte que ce soit, qu'il s'agisse d'une licence expresse, implicite, estoppel, d'une doctrine d'épuisement, ou autre, n'est accordé en vertu d'un brevet de NI (qu'il soit identifié dans les présentes ou non) ou d'un autre droit de propriété intellectuelle de NI concernant tout autre produit de NI ou de tout tiers, y compris le droit d'utiliser tout autre produit.
12. Déploiement d'Application

- A. Une « Application Autorisée » est i) une application que vous créez avec une version de développement du Logiciel ; ii) une application que vous créez avec un logiciel tiers en utilisant les éléments du système d'exploitation en temps réel du module LabVIEW Real-Time et du module LabWindows/CVI Real-Time conformément aux licences de ces modules ; ou iii) une application que vous créez avec un environnement de développement de logiciels tiers qui utilise le Logiciel d'interface pilote, si cet environnement de développement de logiciels est assisté par ce Logiciel d'Interface Pilote tel qu'indiqué dans la documentation applicable au Logiciel d'Interface Pilote. « Logiciel d'Interface Pilote » désigne un logiciel informatique et autre code fournis avec le présent Accord qui sont répertoriés en tant que pilotes informatiques ou pilotes de dispositif sur le site Internet de NI qui présente une liste de pilotes informatiques laquelle peut être consultée à l'adresse www.ni.com/driverinterfacesoftware, ou qui sont ajoutés par NI à tout moment à cette liste ou à toute autre liste similaire qui pourrait suivre, ainsi que toute la documentation et les utilitaires qui accompagnent le logiciel. Cependant, le terme « Logiciel d'Interface Pilote » ne comprendra en aucun cas de Logiciel Tiers, logiciel de système d'exploitation, logiciel de pilote d'appareil, logiciel d'application, kit d'outils, modules, kit de développement de pilote (DDK) ou une partie de celui-ci, kit de développement de logiciel (SDK) ou une partie de celui-ci, kit de développement de module (MDK) ou une partie de celui-ci, ou tout logiciel ou autre code désigné par NI comme étant l'un des éléments cités précédemment ; ou l'un quelconque des utilitaires ou documents précédents qui accompagnent le logiciel.
- B. Exigences en matière de déploiement et de distribution. Vous pouvez distribuer, déployer, ou autrement mettre à disposition les Applications autorisées, ainsi que les moteurs d'exécution appropriés pour le Logiciel et le Logiciel d'interface pilote approprié que vous pourrez ajouter à ou inclure dans vos Applications autorisées, à condition que vous respectiez chacune des exigences mentionnées ci-dessous.
- (i) Vous devez inclure la notification de droit d'auteur suivante dans la case « À propos » de l'Application autorisée (le cas échéant) et dans toute documentation écrite appropriée ou, si une telle documentation n'existe pas, dans un fichier « Lisez-moi » ou .txt distribué avec chaque copie de l'Application Autorisée.
- « Droits d'auteur © [insérer l'année] National Instruments Corporation. Tous droits réservés. »
- Vous pouvez à la place, ou en plus, inclure votre propre mention de droit d'auteur avec la mention requise ci-dessus, mais vous ne pouvez en aucun cas supprimer ou modifier toutes mentions légales, marques déposées, brevets, droits d'auteur ou limitations de responsabilité présentes dans le Logiciel et concernant tout moteur d'exécution pour le Logiciel et le Logiciel d'interface pilote que vous ajoutez à ou incluez dans votre Application autorisée, votre mention de droit d'auteur sera interprétée comme ayant pour effet de protéger les droits d'auteur de NI ou de ses concédants de licences dans le Logiciel et ne sera pas interprétée comme signifiant que vous avez un quelconque droit d'auteur sur ou en relation avec tout Logiciel.
- (ii) Vous ne pouvez pas utiliser le nom, le logo ou les marques déposées de NI pour commercialiser votre Application autorisée sans l'autorisation écrite, expresse et préalable de NI.
- (iii) Si vous distribuez à un tiers votre Application Autorisée avec le Logiciel d'Interface Pilote ou tout moteur d'exécution pour le Logiciel, vous devez soit répercuter sur vos utilisateurs finaux le présent Accord soit le faire sous réserve de votre propre accord de licence qui est sensiblement conforme au présent Accord et au moins aussi protecteur de NI que le présent Accord.
- (iv) L'Application Autorisée ne doit comporter ni inclure aucun programme illégal, trompeur ou malveillant.
- C. Frais. Vous pouvez distribuer, déployer, ou autrement mettre à disposition les Applications Autorisées sans payer de frais supplémentaires à NI. Cependant, si l'Application Autorisée a été créée en utilisant l'un des logiciels identifiés dans la liste des Licences de déploiement inscrite sur le site Internet de NI, laquelle peut être consultée à l'adresse <https://www.ni.com/en/shop/software-portfolio/deployment-and-debug-licenses-for-ni-software.html>, ou toute autre liste similaire qui pourrait suivre, cette liste pouvant être mise à jours par NI de temps à autre, ou autres logiciels que NI peut de temps à autre désigner (chacun des éléments précédents est désigné « Licence de Déploiement Désigné »), vous devrez alors, avant de distribuer, déployer, ou autrement mettre à disposition l'Application Autorisée en vue d'une utilisation sur tout autre ordinateur, soit i) vérifier que le destinataire a une licence valable pour faire fonctionner l'Application Autorisée concernée, ou a une Licence de Déploiement Valable sur chaque ordinateur sur lequel l'Application Autorisée sera

utilisée ou ii) obtenir l'autorisation de distribution écrite par NI et, si NI l'exige, payer à NI des frais par copie pour chaque Application Autorisée distribuée, déployée, ou autrement mise à disposition. Dans le cas où le Logiciel d'Interface Pilote est identifié comme étant soumis aux exigences d'autorisation de distribution et de vérification de la licence mentionnées ci-dessus, si l'Application Autorisée utilise, appelle ou accède autrement à ce Logiciel d'Interface Pilote, l'Application Autorisée sera réputée avoir été créée en utilisant ce Logiciel d'Interface Pilote aux fins du présent Article. Sauf spécification contraire écrite par NI, les Licences de Déploiement Désigné sont des licences informatiques et l'exception pour l'utilisation à domicile ne s'applique pas aux Licences de Déploiement Désigné.

- D. Mentions relatives aux brevets et marques déposées. Pour la liste des brevets protégeant les produits de National Instruments, référez-vous à la rubrique appropriée : **Aide»Brevets** du Logiciel, les fichiers brevets.txt fournis avec le Logiciel (tels que ceux inclus dans le média d'installation sur lequel se trouve le Logiciel fourni), ou sur ni.com/patents. National Instruments, NI, ni.com, et LabVIEW sont des marques déposées de National Instruments Corporation. Consultez ni.com/trademarks pour de plus amples informations sur les marques de National Instruments. Tous les autres noms de sociétés et de produits mentionnés dans les présentes sont ou peuvent être des marques déposées ou des dénominations sociales de leurs sociétés respectives.
13. Confidentialité. NI peut vous divulguer certaines informations liées à, ou afin d'exécuter ses obligations en vertu du présent Contrat (l' « Objectif autorisé »). « Informations confidentielles » désigne tous les documents, enregistrements ou autres documents écrits ou électroniques que vous avez reçus de NI en rapport avec le présent Contrat. Vous vous engagez, pendant toute la durée du présent Contrat et pendant une période de trois (3) ans par la suite, à ne pas : (a) utiliser les Informations confidentielles de NI à quelque fin que ce soit, autre que l'Objectif autorisé ; et/ou (b) désosser, décompiler, désassembler ou autrement analyser les idées sous-jacentes ou la structure des Informations confidentielles de NI. Toute Information confidentielle que vous recevez ou pouvez fournir à NI dans le cadre du présent Contrat ne sera divulguée à aucun tiers, sauf que NI aura le droit de partager les Informations confidentielles reçues de votre part avec ses sociétés affiliées et leurs sous-traitants, employés, consultants ou agents qui (i) ont un « besoin de savoir » légitime pour accomplir l'Objectif autorisé, et (ii) sont tenus de protéger ces Informations confidentielles conformément à des termes et conditions non moins protecteurs que ceux contenus dans le présent Contrat. Vous devez protéger les Informations confidentielles de NI conformément aux présentes en utilisant le même degré de soin, mais pas moins qu'un degré de soin raisonnable, que celui que vous utilisez pour protéger vos propres informations confidentielles de même nature. Pour plus de clarté, vous acceptez de traiter le Logiciel comme des informations exclusives et confidentielles de NI en vertu des présentes. Les obligations énoncées dans la présente section 13 ne s'appliquent pas aux informations qui peuvent être prouvées par des preuves substantielles) : a (d'être déjà connues par vous sans aucune obligation préalable de confidentialité ; (b) sont ou devient accessible au public ou sont fait autrement partie du domaine public sans violation du présent Contrat ; (c) sont légitimement reçues à tout moment par vous d'un tiers sans obligation de confidentialité ; (d) sont divulguées par NI à un tiers sans obligation de confidentialité ; ou (e) sont développés indépendamment par vous. À la résiliation du présent Contrat, ou autrement sur demande écrite de NI, vous devrez restituer (ou, si NI vous le demande, supprimer définitivement et certifier cela par écrit) toutes les informations confidentielles et/ou exclusives de NI (y compris toute copie ou description de celles-ci).
14. Garantie limitée. NI garantit, à votre seul bénéfice, que pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date à laquelle le Logiciel vous est expédié ou, s'il est téléchargé, à compter de la date à laquelle le Logiciel est téléchargé pour la première fois par vous, i) le Logiciel s'exécutera correctement et en conformité avec les spécifications de performance énoncées dans la documentation qui accompagne le Logiciel et ii) le support d'installation sur lequel NI fournit le Logiciel (le cas échéant) ne présentera aucun défaut de matériel ou de fabrication dans des conditions d'utilisation et de service normales (collectivement, la « Garantie Limitée »). Tout Logiciel de remplacement sera garanti pendant la période restante de garantie originale ou trente (30) jours, selon la durée la plus longue. Certains territoires ne permettent pas l'exclusion ou la limitation de la durée d'une garantie expresse ou implicite ou d'une limitation de tous droits statutaires applicables d'un consommateur, de sorte que les limitations susmentionnées peuvent ne pas s'appliquer à vous ; dans ce cas, les garanties sont limitées à la période de garantie minimale permise par la loi en vigueur. La Garantie Limitée est nulle si une défaillance du Logiciel résulte d'un accident, abus, usage impropre, mauvais calibrage de votre part, en cas d'utilisation de produits tiers (le matériel ou le logiciel) qui ne sont pas conçus par NI pour être utilisés avec le Logiciel, en cas d'utilisation d'une clé logicielle ou matérielle, ou d'un entretien non autorisé du Logiciel.
15. Recours du client. La seule obligation et responsabilité de NI, et votre seul recours, concernant la Garantie Limitée citée précédemment sera, au choix de NI, de réparer ou remplacer le Logiciel ou rembourser les frais calculés au prorata que vous avez payés à NI pour la licence du Logiciel, auquel cas vous devrez renvoyer ou détruire toutes les copies du Logiciel conformément aux instructions de NI et la Licence qui vous a été accordée sera résiliée sans responsabilité de NI en raison de cette résiliation. Les obligations de NI mentionnées dans le présent Article sont subordonnées à votre remise d'une notification écrite à NI détaillant

les défaillances concernées au cours de la période de garantie. De plus, vous devez obtenir un numéro d'Autorisation de retour de matériel de la part de NI avant de renvoyer le Logiciel sous garantie à NI, et vous acceptez de payer tous frais d'expédition vers et en provenance de NI.

16. **Absence d'autres garanties.** EN DEHORS DE CE QUI EST EXPRESSEMENT PREVU DANS LE PRÉSENT ACCORD, AUCUNE DÉCLARATION, GARANTIE, OU CONDITION, QU'ELLE SOIT EXPRESSE OU IMPLICITE, N'EST DONNÉE PAR NI (OU SES CONCÉDANTS DE LICENCE OU FOURNISSEURS) CONCERNANT LE LOGICIEL OU L'UTILISATION DU LOGICIEL. NI NE DONNE AUCUNE GARANTIE, CONDITION OU DÉCLARATION EN VERTU DES PRÉSENTES CONCERNANT TOUT LOGICIEL DE TIERS, CODE SOURCE OU SERVICE LOGICIEL OU QUE LE LOGICIEL, L'EXPLOITATION DU LOGICIEL, OU DE TOUS SERVICES LOGICIELS ASSOCIÉS, CODES SOURCES OU LOGICIELS DE TIERS SERA ININTERROMPU, SÉCURISÉ OU SANS ERREUR OU CONCERNANT LA CONFORMITÉ, PRÉCISION, FIABILITÉ OU TOUTE AUTRE PERFORMANCE DU LOGICIEL. IL N'Y A AUCUNE AUTRE GARANTIE POUVANT DÉCOULER DE L'USAGE DE COMMERCE OU D'UNE TRANSACTION. NI REJETTE TOUTES GARANTIES ET CONDITIONS IMPLICITES, Y COMPRIS MAIS SANS LIMITATION LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, QUALITÉ SATISFAISANTE, D'APTITUDE À UNE UTILISATION DONNÉE, POSSESSION PAISIBLE ET D'ABSENCE DE CONTREFAÇON TOUCHANT AU LOGICIEL, ET TOUT LOGICIEL DE TIERS ASSOCIÉ, CODE SOURCE ET SERVICES LOGICIELS.
17. **Période de limitation.** Vous acceptez par les présentes de ne pas tenter une procédure pour exercer vos recours en vertu de la Garantie limitée ou pour rupture de garantie plus d'un (1) an après le début de la cause de l'action.
18. **Responsabilité en matière de propriété intellectuelle.** NI défendra, à ses propres frais, toute réclamation faite à votre encontre par un tiers résultant de votre utilisation du Logiciel, dans la mesure où la réclamation suppose que le Logiciel a enfreint tout brevet, droit d'auteur ou marque déposée de ce tiers protégé par les lois des États-Unis, du Canada, Mexique, Australie, Suisse, Norvège ou de l'Union européenne et à condition que cette réclamation ne découle pas i) de votre utilisation du Logiciel en combinaison avec des équipements, appareils, logiciels ou codes qui ne sont pas conçus par NI ; ii) de votre utilisation du Logiciel non conforme au présent Accord ou à des fins non recherchées par NI ; iii) de votre manquement à intégrer des mises à jour et mises à niveau du Logiciel fournies par NI qui auraient permis d'éviter la contrefaçon supposée ; ou iv) de toute modification du Logiciel non réalisée par NI. Les obligations de NI dans le présent Article sont par ailleurs subordonnées à votre obligation d'informer rapidement NI par écrit dès la réception de la notification concernant cette éventuelle réclamation et votre entière coopération avec NI dans la préparation d'une défense. Si vous fournissez à NI le pouvoir, l'assistance et les informations dont NI a besoin pour défendre ou régler la réclamation, NI payera la somme des dommages et intérêts de toute décision définitive ou le règlement concernant cette réclamation et toutes les dépenses que vous avez engagées à la demande écrite de NI. NI ne sera pas responsable d'un règlement fait sans son accord écrit préalable. Si le Logiciel est considéré comme violant les droits mentionnés précédemment dans le présent Article et que l'utilisation du Logiciel est imposée, NI vous procurera ou peut procurer, si NI croit que le Logiciel pourrait être jugé comme étant non conforme aux droits de propriété intellectuelle, à son gré, i) vous procurer le droit d'utiliser le Logiciel ; ii) remplacer ou modifier le Logiciel par un autre logiciel qui est conforme ; iii) récupérer le Logiciel contrefaisant et vous rembourser le paiement des frais de licence que vous avez réalisés auprès de NI pour le Logiciel. **DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LOI EN VIGUEUR, LA RESPONSABILITÉ DE NI, LA RESPONSABILITÉ DE SES CONCÉDANTS DE LICENCE ET FOURNISSEURS, ET LA RESPONSABILITÉ DE SES ET LEURS ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS, EMPLOYÉS ET MANDATAIRES EN VERTU DU PRÉSENT ARTICLE (RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE) ET INDÉPENDAMMENT DU FONDEMENT D'UNE TELLE RESPONSABILITÉ, NE DÉPASSERA PAS LA SOMME DE 50 000 \$ (États-Unis).** Ce qui précède constitue votre seul recours, et la seule responsabilité et obligation de NI, pour la contrefaçon de tout brevet, marque, droit d'auteur ou autre droit de propriété industrielle ou intellectuelle concernant le Logiciel. **CETTE INDEMNITÉ LIMITÉE REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE IMPLICITE OU STATUTAIRE CONTRE LA CONTREFAÇON. LES OBLIGATIONS QUI PRÉCÉDENT NE S'APPLIQUERONT À AUCUN LOGICIEL DE TIERS OU À AUCUN PRODUIT FABRIQUÉ PAR DES TIERS INTÉGRÉ OU FOURNI AVEC LE LOGICIEL, ET VOUS ACCEPTEZ DE VOUS RETOURNER CONTRE LE TIERS FABRIQUANT POUR TOUTES RÉCLAMATIONS EN LIEN AVEC UNE CONTREFAÇON IMPLIQUANT UN LOGICIEL TIERS OU UN PRODUIT FABRIQUÉ PAR UN TIERS.**
19. **Limitation de responsabilité.** **DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LOI EN VIGUEUR, NI OU SES CONCÉDANTS DE LICENCES, DISTRIBUTEURS OU FOURNISSEURS (Y COMPRIS LES ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS, EMPLOYÉS ET MANDATAIRES DE NI) NE SERONT EN AUCUN CAS RESPONSABLES EN VERTU DU PRÉSENT ACCORD, OU AUTREMENT EN RAPPORT AVEC CELUI-CI, DE TOUS : (A) LES DOMMAGES INDIRECTS, ACCESSOIRES, SPÉCIAUX, PUNITIFS, EXEMPLAIRES OU CONSÉCUTIFS ; (B) LES DOMMAGES DÉCOULANT DE PERTES DE PROFITS,**

PERTES D'ÉCONOMIES, DÉPENSES INUTILES, PERTES D'OPPORTUNITÉS COMMERCIALES, INTERRUPTION COMMERCIALE, PERTE OU ATTEINTE À LA RÉPUTATION OU SURVALEUR (GOODWILL), OU EN CAS DE DONNÉES OU DE LOGICIELS CORROMPUS OU PERDUS ; OU (C) LE COÛT DE L'OBTENTION DE BIENS OU DE SERVICES DE SUBSTITUTION. À L'EXCEPTION DE CE QUI EST MENTIONNÉ À L'ARTICLE 18, LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DE NI EN RAPPORT AVEC LE PRÉSENT ACCORD, NE DÉPASSERA EN AUCUN CAS LE MONTANT TOTAL PERÇU PAR NI DE VOTRE PART POUR LA LICENCE LOGICIELLE CONCERNÉE (POUR UNE LICENCE PÉRIODIQUE, CE MONTANT EST LIMITÉ AU MONTANT PAYÉ POUR LA PÉRIODE EN COURS). LES EXCLUSIONS ET LIMITATION PRÉCÉDENTES S'APPLIQUENT : (i) DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LOI EN VIGUEUR ; (ii) MÊME SI NI A ÉTÉ INFORMÉE, OU AURAIT DÛ CONNAÎTRE, DE L'ÉVENTUALITÉ DE PERTES, DOMMAGES OU COÛTS ; (iii) MÊME SI UN RECOURS DANS LE PRÉSENT ACCORD NE REMPLIT PAS SON OBJECTIF ESSENTIEL ; ET (iv) QUELLE QUE SOIT LA THÉORIE OU LA BASE DE LA RESPONSABILITÉ, QU'ELLE SOIT CONTRACTUELLE, DELICTUELLE (Y COMPRIS, SANS LIMITATION, LA NÉGLIGENCE OU LE MANQUEMENT À UNE OBLIGATION LEGALE), NON INTENTIONNELLE, DOLOSIVE, SUR UNE BASE DE RESTITUTION, OU AUTRE.

Vous reconnaissez que les frais et prix applicables reflètent cette répartition du risque. Dans la mesure où la limitation de la responsabilité précédente n'est pas applicable ou qu'elle n'est pas conforme à son objectif principal, sauf pour la responsabilité en cas de blessures corporelles ou de décès dus au Logiciel sous la forme précisée par NI ou toute responsabilité qui ne peut pas être exclue par le droit en vigueur, la seule responsabilité de NI envers vous en vertu de, ou autrement en rapport avec le présent Accord, sera limitée à la somme de 50 000 \$ (dollars américains) ou aux frais de licence payés à NI pour le Logiciel au cours des douze (12) derniers avant la réclamation.

20. UTILISATIONS À HAUT RISQUE ET VOS RESPONSABILITÉS CONCERNANT VOS APPLICATIONS

- A. LES PRODUITS DE NI NE SONT PAS CONÇUS, FABRIQUÉS OU TESTÉS POUR ÊTRE UTILISÉS DANS DES ENVIRONNEMENTS DANGEREUX OU TOUT AUTRE ENVIRONNEMENT EXIGEANT DES PERFORMANCES IRREPROCHABLES, Y COMPRIS DANS L'EXPLOITATION D'INSTALLATIONS NUCLÉAIRES, DE NAVIGATION D'AÉRONEFS, DE SYSTÈMES DE CONTRÔLE AÉRIEN ; SYSTÈMES DE SURVIE ET DE SAUVETAGE OU AUTRES DISPOSITIFS MÉDICAUX ; OU TOUTE AUTRE APPLICATION DANS LAQUELLE LA DÉFAILLANCE DU LOGICIEL POURRAIT ENTRAÎNER LA MORT, UNE BLESSURE PERSONNELLE, DES DOMMAGES MATÉRIELS IMPORTANTS OU UN PRÉJUDICE ENVIRONNEMENTAL. VOUS DÉFENDREZ, INDEMNISEREZ ET DÉGAGEREZ DE TOUTE RESPONSABILITÉ NI ET SES ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS, EMPLOYÉS ET MANDATAIRES CONCERNANT TOUTES RÉCLAMATIONS, PERTES, DOMMAGES, ACTIONS ET DÉPENSES (Y COMPRIS LES HONORAIRES D'AVOCATS RAISONNABLES) DÉCOULANT DE VOTRE UTILISATION DU LOGICIEL POUR LES UTILISATIONS À HAUT RISQUE, Y COMPRIS LES RÉCLAMATIONS CONCERNANT LA RESPONSABILITÉ DU PRODUIT, TOUT DÉCÈS OU BLESSURE PERSONNELLE OU LES DÉGATS MATÉRIELS, ET INDÉPENDAMMENT DU POINT DE SAVOIR SI LES RÉCLAMATIONS SONT FONDÉES EN TOUT OU PARTIE SUR LA NÉGLIGENCE RÉELLE OU SUPPOSÉE DE NI.**
- B. VOUS RECONNAISSEZ ET ACCEPTEZ QUE VOUS ÊTES TENUS DE PRENDRE DES MESURES POUR ÉVITER TOUTES DÉFAILLANCES DU SYSTÈME OU DU PRODUIT, Y COMPRIS DE FOURNIR DES MÉCANISMES D'ARRÊT OU DE SECOURS. PUISQUE CHAQUE SYSTÈME D'UTILISATEUR FINAL EST PERSONNALISÉ ET EST DIFFÉRENT DES PLATEFORMES DE TEST DE NI ET PUISQUE VOUS POUVEZ UTILISER LES PRODUITS DE NI AVEC D'AUTRES PRODUITS D'UNE FAÇON NON ÉVALUÉE OU ENVISAGÉE PAR NI, VOUS ÊTES EN DÉFINITIVE RESPONSABLE DE LA VÉRIFICATION ET DE LA VALIDATION DE L'ADÉQUATION DES PRODUITS DE NI A VOTRE UTILISATION PRÉVUE. VOUS DÉFENDREZ, INDEMNISEREZ ET DÉGAGEREZ DE TOUTE RESPONSABILITÉ NI ET SES ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS, EMPLOYÉS ET MANDATAIRES CONCERNANT TOUTES RÉCLAMATIONS, PERTES, DOMMAGES, ACTIONS ET DÉPENSES (Y COMPRIS LES HONORAIRES D'AVOCATS RAISONNABLES) DÉCOULANT DE VOTRE APPLICATION AUTORISÉE OU DE VOTRE INTÉGRATION DU LOGICIEL DANS VOTRE SYSTÈME OU APPLICATION ; À CONDITION CEPENDANT QUE VOTRE OBLIGATION CONTRACTUELLE D'INDEMNISATION N'ATTEIGNE PAS LE POURCENTAGE DES DOMMAGES ET BLESSURES DU REQUÉRANT OU LE MONTANT DU RÈGLEMENT DU À LA NÉGLIGENCE DE NI OU À UNE AUTRE FAUTE OU À LA RESPONSABILITÉ ABSOLUE IMPOSÉE À NI D'UN POINT DE VUE JURIDIQUE.**

- 21. Droits du gouvernement américain. Le Logiciel est un « élément commercial » développé exclusivement avec des fonds privés qui comporte un « logiciel informatique commercial » et de la « documentation logicielle informatique commerciale », au sens attribué à ces termes ou utilisé dans les réglementations en matière d'acquisition en vigueur aux États-Unis. Si vous êtes une agence, un département ou une autre entité du**

gouvernement des États-Unis, le Logiciel est concédé sous licence en vertu des présentes i) uniquement en tant qu'élément commercial et ii) seulement avec les droits accordés aux autres titulaires de licences conformément aux conditions générales du présent Accord. Vous acceptez de ne pas utiliser, reproduire ou divulguer le Logiciel d'une façon non expressément autorisée par le présent Accord. Rien dans le présent Accord n'oblige NI à produire ou à vous fournir des données techniques. Le fabricant est National Instruments Corporation ou National Instruments Ireland Resources Ltd.

22. Conformité

- A. Vous acceptez de mettre à disposition de NI, à la suite d'une notification raisonnable, tous les dossiers concernés afin qu'ils soient analysés pendant les heures de travail normales de façon à permettre à NI de vérifier votre conformité avec les conditions générales du présent Accord. NI peut, sur notification écrite, contrôler votre utilisation du Logiciel pendant les heures de travail normales pour s'assurer de votre conformité avec le présent Accord. Par ailleurs, si vous êtes une entreprise ou autre entité, vous acceptez, à la demande de NI ou de son représentant autorisé, de fournir rapidement des documents et certifier par écrit à NI que votre utilisation et celle de vos employés du Logiciel respecte les conditions générales du présent Accord. Si les résultats d'un tel contrôle indiquent un paiement insuffisant de votre part concernant les frais applicables et payables à NI, vous devrez payer immédiatement lesdites sommes à NI et rembourser à NI le coût dudit contrôle.
- B. Vous acceptez que le Logiciel puisse collecter et communiquer certaines informations d'utilisation, matérielles ou logicielles (qui peuvent comprendre dans certaines circonstances des données personnelles des utilisateurs, notamment leur adresse IP et les adresses email) à NI ou aux serveurs de ses fournisseurs de service afin de i) vérifier et exécuter toutes mises à jour ; ii) s'assurer que vous avez respecté et que vous respectez les conditions générales du présent Accord, y compris l'utilisation de codes logiciels valables, de clés matérielles, ou les deux ; iii) développer le produit interne de NI ; adapter les services d'assistance à la manière dont l'utilisateur NI utilise ses produits et personnaliser l'expérience utilisateur du produit et (v) vous fournir des rapports d'utilisation. Les informations collectées et communiquées ne comprennent aucune donnée d'application exclusive. NI ne fournira aucune information à des tiers sauf lorsque la loi ou une procédure judiciaire l'exige ou pour faire respecter la conformité avec le présent Accord, y compris votre utilisation de codes logiciels valables, de clés matérielles, ou les deux.

Le détenteur de licence peut transférer la licence à son Utilisateur autorisé dans le cadre du présent Accord. Vous êtes tenu d'informer les Utilisateurs autorisés des objectifs pour lesquels et des circonstances dans lesquelles les informations (notamment certaines informations personnelles desdits Utilisateurs autorisés) sont traitées, afin d'obtenir le consentement ou la permission requis(e) et de respecter les règles applicables en matière de respect de la vie privée des Utilisateurs autorisés. Si vous utilisez le Logiciel au nom d'une entité qui vous a transféré la licence en tant qu'Utilisateur autorisé dans le cadre du présent Accord, vous n'êtes pas le détenteur de licence. Vous comprenez et reconnaissez que les données relatives à l'utilisation que vous faites du Logiciel peuvent être collectées et communiquées au détenteur de licence.

Pour plus de détails sur la manière dont NI et ses sociétés affiliées traitent les données, veuillez consulter : [//www.ni.com/privacy](http://www.ni.com/privacy).

23. Dispositions générales

A. Droit applicable ; Lieu

Si le Logiciel est fabriqué en République d'Irlande : Le présent accord est régi par le droit irlandais, à l'exclusion des dispositions de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, et sans tenir compte des règles de conflit de lois. Les tribunaux situés à Dublin, République d'Irlande, constitueront le lieu non-exclusif où se dérouleront toutes les procédures intentées en vertu du présent Accord et les parties acceptent de se soumettre à la compétence desdits tribunaux.

Si le Logiciel n'est pas fabriqué en République d'Irlande : Le présent accord est régi par le droit de l'État du Texas, États-Unis, à l'exclusion des dispositions de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, et sans tenir compte des règles de conflit de lois. Les tribunaux situés dans le comté de Travis, Texas, États-Unis, constitueront le lieu non-exclusif où se dérouleront toutes les procédures intentées en vertu du présent Accord et les parties acceptent de se soumettre à la compétence de ces tribunaux.

Si vous n'êtes pas sûr du lieu où a été fabriqué le Logiciel, veuillez contacter National Instruments Corporation 11500 N. Mopac Expressway, Austin, Texas, U.S.A. 78759-3504 (À l'attention du : Service juridique).

- B. Le présent Accord constitue l'intégralité de l'accord entre vous et NI concernant l'utilisation du Logiciel et remplace toutes propositions écrites ou orales, accords préalables, bons de commande ou toute autre communication entre vous et NI concernant l'objet du présent Accord. Les Conditions générales de vente standard applicables de NI, la version actuelle précisée à l'adresse <https://www.ni.com/en/about-ni/legal/terms-and-conditions.html>, s'appliqueront à tous services d'assistance technique fournis dans le cadre des Services logiciels et à tous Services de certification et de formation ; à condition cependant que, tel que mentionné dans les présentes, les dispositions du présent Accord puissent s'appliquer et contrôler toutes mises à jour ou mises à niveau ou autre Logiciel qui peut être fourni dans le cadre de ou en rapport avec ces services. Aucun retard ou omission de la part de NI dans l'exercice d'un droit ou pouvoir qu'elle possède en vertu du présent Accord ne nuira à, ni sera interprété comme une renonciation dudit droit ou pouvoir. Toute renonciation de la part de NI à une condition du présent Accord doit être effectuée par écrit signée par un représentant dûment autorisé de NI. La renonciation par NI à dénoncer toute dérogation faite à une disposition des présentes ne sera pas considérée comme une renonciation ultérieure à dénoncer toute dérogation faite à cette disposition ou toute dérogation de toute autre disposition. Aucune modification du présent Accord ne sera valable sauf mention écrite et signée par le représentant dûment autorisé de NI. Le mot « y compris » tel qu'utilisé dans le présent Accord signifiera « y compris mais sans s'y limiter ». Si vous ne pouvez pas accéder à Internet pour visualiser l'une des pages Internet mentionnées dans le présent Accord, vous pouvez demander les informations auprès de votre bureau local des ventes de NI.
- C. Modification. NI peut, de temps à autre, amender et modifier le présent Contrat (« Modification du Contrat »), en vous en notifiant par courrier électronique ou par un affichage dans le Logiciel. Pour les Licences d'Adhésion, toute Modification du Contrat n'entrera en vigueur qu'au moment du renouvellement de la Période de Validité de la Licence. Pour les Licences Perpétuelles, une Modification du Contrat prendra automatiquement effet et s'appliquera à vous trente (30) jours après la date à laquelle nous vous avons envoyé cette notification (à moins qu'une date d'entrée en vigueur plus tardive ne soit spécifiée dans ladite notification).
- D. Si une procédure est intentée par l'une des parties au présent Accord contre l'autre concernant l'objet des présentes, la partie gagnante sera en droit de récupérer, en plus des aides accordées, les honoraires d'avocats raisonnables et les frais de justice.
- E. Si une disposition du présent Accord est jugée illégale, invalide ou inapplicable par un tribunal de la juridiction compétente, alors : (a) les autres dispositions du présent Accord resteront pleinement en vigueur ; et (b) les Parties conviennent que le tribunal ayant rendu cette décision aura le pouvoir de limiter la disposition, de supprimer des mots ou des phrases spécifiques, ou de remplacer la disposition par une disposition qui est légale, valide et exécutoire et qui se rapproche le plus de l'intention juridique initiale et de l'impact économique de cette disposition, et le présent Accord sera exécutoire tel que modifié au regard de cette juridiction. Dans le cas où ce tribunal n'exerce pas le pouvoir qui lui est accordé comme indiqué ci-dessus, alors cette disposition sera inefficace uniquement en ce qui concerne cette juridiction, et sera remplacée (en ce qui concerne cette juridiction) par une disposition valide, légale et exécutoire qui se rapproche le plus de l'intention légale d'origine et de l'impact économique de cette disposition.
- F. Le Logiciel est, et le Logiciel tiers et le Code source peuvent être, soumis à un contrôle en vertu des Règlements de l'administration des exportations des États-Unis (15 CFR, Code de réglementation fédérale, partie 730 et suivantes), d'autres lois et réglementations relatives au contrôle des exportations en vigueur aux États-Unis, et des lois et réglementations relatives au contrôle des exportations internationales en vigueur, y compris, pour les produits exportés depuis l'Union européenne, Règlement (UE) 2021/821 du Parlement européen et du Conseil. Vous déclarez et garanzissez ne pas être inéligible ou faire l'objet d'une quelconque autre restriction, en vertu du droit des États-Unis ou de toute autre loi, pour ce qui est de la réception d'une copie du Logiciel, Logiciel tiers ou Code Source. NI se réserve le droit de ne pas envoyer ou autoriser le téléchargement du Logiciel commandé ou autrement de ne pas traiter une commande de licences (y compris sous un Programme de Licences Multipostes ou un Programme d'Entreprise) si, à tout moment, NI croit que cet envoi ou téléchargement dudit Logiciel, Logiciel tiers ou Code source, ou ce traitement est susceptible de violer les lois relatives au contrôle des exportations en vigueur des États-Unis ou autres lois applicables. Vous prenez l'engagement de ne pas exporter, réexporter ou transférer un quelconque Logiciel, Logiciel tiers ou Code Source en violation des lois américaines et de contrôle des exportations internationales applicables, ni exporter, réexporter ou transférer le Logiciel, le Logiciel tiers ou le Code Source, de quelque façon que ce soit, à (i) toute personne ou entité figurant sur la liste OFAC des Ressortissants Spécifiquement Désignés ou sur la liste BIS des Personnes Non Autorisées, la liste des Entités, la liste des Personnes non vérifiées ou toute autre liste de restriction en vigueur ou vers (ii) toute destination, entité ou personne interdite sans les licences d'exportation ou autorisations requises par le gouvernement américain ou tout

autre organisme de délivrance des licences concerné. Pour accéder aux documents juridiques pertinents, veuillez consulter la page <http://www.ni.com/legal/export-compliance.htm>.

- G. Le Logiciel peut inclure ce que l'on appelle communément un logiciel « open source ». En vertu de certaines de leurs conditions de licence respectives, NI peut être tenue de vous communiquer les conditions de licence et l'attribution du Logiciel Tiers, auquel cas NI s'engage à vous fournir ces informations (que ce soit par le biais de la documentation du Logiciel ou autrement). Nonobstant ce qui précède, l'utilisation du logiciel open source est soumise aux conditions de licence applicables à ce logiciel open source, dans la mesure où elles sont exigées par le donneur de licence concerné (ces conditions ne limitent pas les droits de licence qui vous sont accordés), et dans la mesure où ces conditions de licence vous accordent des droits qui sont incompatibles avec les droits limités qui vous sont accordés dans le présent Accord, alors ces droits dans la licence open source applicable prévalent sur les droits et les restrictions accordés dans le présent Accord, mais uniquement en ce qui concerne ce logiciel open source. NI se conformera à toute demande écrite valide que vous lui soumettrez pour exercer les droits que vous pouvez avoir en vertu de ces conditions de licence (mais NI ne prend aucun engagement sur la rapidité avec laquelle elle répondra à cette demande).

(c) 2001-2025 National Instruments. Tous droits réservés.
370406AE-01

Janvier 2025

AVENANT A – Licence du Code Source

1. « Code source » désigne le code informatique créé par NI sous une forme lisible par l'être humain que NI fournit avec le Logiciel, qui n'est pas protégé par un mot de passe et qui est dans la forme la plus adaptée pour y faire des modifications (que ce soit sous forme graphique ou textuelle). Le Code source ne comprend aucun Logiciel de tiers.

2. Cette licence vous permet d'utiliser, de modifier, et de distribuer le Code source aux conditions suivantes
 - A. vous pouvez distribuer le Code source, que vous l'ayez modifié ou non, uniquement
 - i. à des fins non commerciales et
 - ii. conformément à une licence identique à la présente Licence du Code source ;

 - B. vous pouvez distribuer un code objet dérivé du Code source, que vous l'ayez modifié ou non, à toutes fins ;

 - C. vous conservez et ne minimisez pas, ne bloquez pas, ou non modifiez pas tous titres, logos, marques déposées, droits d'auteur, filigranes numériques, avis de non-responsabilité, ou autres notifications comprises dans le Code source ;

 - D. **VOUS ACCEPTEZ QUE LES DÉTENTEURS DES DROITS D'AUTEUR I) FOURNISSENT LE LOGICIEL « EN L'ÉTAT » AVEC TOUS LES DÉFAUTS (CONNUS ET NON CONNUS) ET SANS FOURNIR AUCUNE GARANTIE, DÉCLARATION, OU AUTRE GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT ET II) DÉMENTENT TOUTES LES GARANTIES, DÉCLARATIONS, ET AUTRES GARANTIES LIÉES À VOTRE UTILISATION, MODIFICATION, OU DISTRIBUTION DU CODE SOURCE, QU'ELLES SOIENT IMPLICITES, EXPLICITES OU LÉGALES, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE DE TITRE, TOUTE GARANTIE IMPLICITE LIÉE À LA VALEUR MARCHANDE, À L'APTITUDE À L'UTILISATION PARTICULIÈRE, ET À L'ABSENCE DE CONTREFAÇON, AINSI QUE TOUTE GARANTIE IMPLICITE RÉSULTANT DE RELATIONS D'AFFAIRES, DE L'EXÉCUTION CONTRACTUELLE OU DES USAGES COMMERCIAUX ;**

 - E. **VOUS ASSUMEZ TOUS LES RISQUES ET LES RESPONSABILITÉS ASSOCIÉS À VOTRE UTILISATION, MODIFICATION, OU DISTRIBUTION DU CODE SOURCE ;**

 - F. **VOUS ACCEPTEZ QUE LES DÉTENTEURS DES DROITS D'AUTEUR NE SOIENT PAS RESPONSABLES ENVERS VOUS, ET VOUS CONSENTEZ À NE FAIRE AUCUNE RÉCLAMATION CONTRE TOUT DÉTENTEUR DES DROITS D'AUTEUR, OU SES ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS, EMPLOYÉS, OU MANDATAIRES POUR TOUT DOMMAGE, PERTE, OU AUTRE PRÉJUDICE, DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, QU'ELLES QU'EN SOIENT LES CAUSES, ET QUELQUE SOIT LE TYPE DE RESPONSABILITÉ EN JEU, Y COMPRIS LA RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE, SANS FAUTE, OU DÉLICTEUELLE (Y COMPRIS POUR FAUTE INTENTIONNELLE) QUI RÉSULTE DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT DE L'UTILISATION, DE LA MODIFICATION, OU DE LA DISTRIBUTION DU CODE SOURCE, MEME DANS LE CAS OU LE DÉTENTEUR DES DROITS D'AUTEUR A ÉTÉ INFORMÉ DE LA POSSIBILITÉ DE LA SURVENANCE DE TELS DOMMAGES, PERTES OU AUTRE PRÉJUDICE, Y COMPRIS DE TOUT DOMMAGE ET INTÉRÊT, PERTE OU AUTRE PRÉJUDICE I) CONSISTANT EN DES PERTES DE PROFITS (QU'IL S'AGISSE DES VÔTRES OU DE CEUX D'UN TIERS) ; II) DÉCOULANT DE, OU DANS LE CADRE DE TOUTE PERTE, QU'ELLE SOIT TEMPORAIRE OU PERMANENTE, DE BIENS CORPORELS (MEUBLES OU IMMEUBLES) OU DE BIENS INCORPORELS (Y COMPRIS LES LOGICIELS ET LES DONNÉES) ; OU III) CONSISTANT EN DES DOMMAGES ET INTÉRÊTS DIRECTS, SPÉCIAUX, INDIRECTS, ACCESSOIRES, CONSÉCUTIFS, COLLATÉRAUX, EXEMPLAIRES, PUNITIFS, OU TOUTS AUTRES DOMMAGES ET INTÉRÊTS ; et,**

 - G. vous acceptez que les articles 1-3 constituent l'intégralité de l'accord entre vous-même et les détenteurs des droits d'auteur concernant votre utilisation, modification, et distribution du Code source.

3. Les détenteurs des droits d'auteur réservent la totalité de leurs droits. Excepté pour les licences non exclusives expressément octroyées dans l'article 2, aucun droit ou licence n'est octroyé expressément, implicitement, ou de quelque autre manière que ce soit.

AVENANT B – Types de Licences Spéciales

Licence d'évaluation : Logiciel avant mise sur le marché

Si vous avez acquis une licence d'évaluation, vous pouvez installer et utiliser le Logiciel sur un (1) ordinateur sur votre lieu de travail à des fins d'évaluation interne uniquement et seulement pendant la période limitée de la période d'évaluation.

Vous ne pouvez pas distribuer ou transférer les applications que vous créez avec le Logiciel sous licence d'évaluation. Toute application créée avec le Logiciel acquis sous licence d'évaluation n'est pas une Application autorisée.

Vous reconnaissez et acceptez que le **LOGICIEL SERT UNIQUEMENT À L'ÉVALUATION ET PEUT ÉGALEMENT ÊTRE UN LOGICIEL AVANT MISE SUR LE MARCHÉ. EN TANT QUE TEL, LE LOGICIEL PEUT NE PAS ÊTRE ENTIÈREMENT FONCTIONNEL ET VOUS ASSUMEZ LA TOTALITÉ DES RISQUES CONCERNANT LES RÉSULTATS ET LA PERFORMANCE DU LOGICIEL. NI NE METTRA PAS À JOUR LE LOGICIEL, ET NE FOURNIRA PAS D'ASSISTANCE LIÉE AU LOGICIEL. LE LOGICIEL FOURNI SOUS LICENCE D'ÉVALUATION EST FOURNI SANS GARANTIE OU OBLIGATION D'INDEMNISATION DE LA PART DE NI. LE LOGICIEL PEUT CONTENIR UN CODE QUI, APRÈS UNE CERTAINE PÉRIODE DE TEMPS, DÉSACTIVE LE LOGICIEL ET REND LE LOGICIEL INUTILISABLE, ET CE SANS AVERTISSEMENT.** Au moment de cette désactivation, le présent Accord sera considéré comme résilié. NI peut, à sa seule discrétion, résilier la licence d'évaluation à tout moment. Si le Logiciel est constitué d'un logiciel avant mise sur le marché et qu'il est également protégé par une licence écrite alpha/bêta séparée, (« l'Accord bêta ») entre vous-même et NI, les conditions générales de l'Accord bêta, intégrées dans les présentes à titre de référence, s'appliqueront également à votre utilisation du Logiciel. En cas de conflit entre le présent Accord et l'Accord bêta, les conditions de l'Accord bêta prévaudront.

Vous acceptez de fournir des efforts raisonnables afin de formuler des commentaires à NI concernant votre utilisation du Logiciel, comprenant le fait de signaler rapidement à NI les erreurs ou les bogues que vous pourriez constater. Tout commentaire que vous divulguez à NI, y compris toutes les modifications ou les modifications suggérées des produits et services actuels ou futurs de NI (collectivement désignés « Commentaires »), sera reçu et traité par NI de manière non confidentielle et non restreinte, nonobstant toute mention restrictive ou exclusive contraire accompagnant ou de quelque manière que ce soit associée au Commentaire. Vous octroyez à NI, par les présentes, une licence internationale, gratuite, non exclusive, perpétuelle et irrévocable visant à utiliser, copier et modifier le Commentaire à toutes fins, y compris l'incorporation et l'application de ce Commentaire aux produits ou services de NI, ainsi qu'à exposer, présenter au marché, sous-licencier et distribuer le Commentaire tel qu'incorporé ou intégré à tout produit ou service distribué ou offert par NI. La licence liée au Commentaire établie dans les présentes survivra à l'expiration ou à la résiliation de l'Accord.

Licence Réservee à la Compilation (Measurement Studio)

Si vous avez acquis une licence Measurement Studio réservée à la compilation, vous devez également être titulaire d'une licence complète Measurement Studio sous licence séparée avec NI. La licence Measurement Studio réservée à la compilation vous permet d'installer le Logiciel Measurement Studio sur le nombre d'ordinateurs de votre lieu de travail identifié dans la documentation applicable qui vous est fournie par NI ou sa société affiliée autorisée, y compris sur un périphérique réseau et de le faire fonctionner simultanément, à condition que seul(s) votre/vos employé(s) concerné(s) titulaire(s) de licence puisse(nt) accéder ou utiliser le Logiciel Measurement Studio sur le périphérique réseau et uniquement en respectant la limite du nombre de licences spécifiée dans la documentation. Vous pouvez uniquement utiliser la fonction compiler/concevoir du Logiciel Measurement Studio, et vous pouvez activer cette fonction sur le code source uniquement pour votre Application autorisée qui référence les bibliothèques Measurement Studio. Vous ne pouvez en aucun cas utiliser la licence Measurement Studio réservée à la compilation pour le développement, y compris l'écriture de codes créant une nouvelle instance d'une classe définie dans une bibliothèque Measurement Studio ou appelant une méthode statique d'une classe définie dans la bibliothèque Measurement Studio.

L'exception pour utilisation à domicile n'est pas disponible pour Measurement Studio sous licence réservée à la compilation. Measurement Studio sous licence réservée à la compilation n'est pas transférable.

Logiciel d'interface pilote

Si le Logiciel est ou contient un Logiciel d'interface pilote, vous pouvez utiliser le Logiciel pour votre

développement interne d'Applications autorisées. Si vous êtes une entreprise ou autre entité, vous pouvez effectuer et installer un nombre raisonnable de copies du Logiciel d'interface pilote, autre que NI-VISA ou NI-488.2, tel que raisonnablement exigé pour votre développement interne d'Applications autorisées. Vous ne pouvez pas effectuer de copies supplémentaires de NI-VISA et de NI-488.2 excepté à des fins de sauvegarde ou d'archivage tel qu'expressément autorisé dans l'Accord ou tel qu'expressément autorisé par NI par écrit. Si vous avez reçu le Logiciel d'interface pilote de la part d'un tiers avec ou dans le cadre d'une Application autorisée, vous pouvez uniquement utiliser le Logiciel d'interface pilote avec cette Application autorisée.

Licence d'Accès Multiple (Logiciel NI-488.2 pour GPIB-ENET)

Si vous avez acquis une licence d'accès multiple, vous pouvez installer et utiliser le Logiciel NI-488.2 sur un nombre illimité d'ordinateurs ou de périphériques de stockage sur votre lieu de travail uniquement aux fins d'accéder aux contrôleurs Ethernet vers GPIB.

Vous pouvez transférer la licence à un tiers dans le même pays que celui dans lequel vous avez acheté la licence, ou au sein de l'Union européenne si vous avez acheté la licence au sein de l'Union européenne, à condition de notifier NI par écrit de ce transfert, en mentionnant le nom et le lieu où se trouve ce tiers ; que ce tiers accepte les conditions générales du présent Accord ; et qu'à la suite de ce transfert, vous ne conservez aucune copie du Logiciel, y compris les mises à niveau ou mises à jour que vous avez pu recevoir, ni aucune documentation écrite accompagnant le Logiciel. NI peut, à sa seule discrétion, vous facturer des frais pour le transfert.

Licence d'Utilisation Simultanée

Si vous avez acquis une licence d'utilisation simultanée, vous pouvez installer le Logiciel sur un ou les ordinateurs se trouvant à l'emplacement physique dans lequel NI a livré le Logiciel à l'origine (« Site »). Le Logiciel peut être utilisé par tous vos employés se trouvant au Site ; à condition, toutefois, que le nombre d'ordinateurs faisant fonctionner le Logiciel simultanément ne dépasse en aucun cas le nombre maximum de licences que vous avez achetées. Vous acceptez également d'utiliser un gestionnaire de licences multipostes agréé par NI et le fichier de licence fourni par NI contrôlant l'accès de l'utilisateur final au Logiciel afin d'assurer la conformité avec ce qui précède.

Il n'y a pas d'exception pour l'utilisation à domicile pour une licence d'utilisation simultanée. Les licences d'utilisation simultanée ne sont pas transférables.

Licence de débogage

Pour acquérir une licence de débogage, vous devez avoir une licence valide pour le logiciel concernés (identifiés ci-dessous comme « Éléments du Logiciel requis ») sous licence d'utilisateur nommé, licence allouée par ordinateur, licence VLP séparée avec NI.

Chaque licence de débogage peut être utilisée uniquement à des fins de débogage et ne peut être utilisée que comme suit, selon le type de licence de débogage que vous avez acquis :

1. Allouée par ordinateur - votre (vos) employé(s) concerné(s) peuvent installer les éléments du logiciel sous licence pertinents sur un seul (1) ordinateur de production cible supplémentaire ou,
2. Licence de débogage simultanée - conformément aux restrictions d'utilisation applicables aux licences simultanées.

Licence de débogage : NI TestStand

Éléments du Logiciel requis :

Le moteur d'exécution NI TestStand relatif à l'exécution de vos séquences et l'environnement de développement d'éditeur de séquences NI TestStand complet ;

une (1) copie de LabVIEW et les kits d'outils logiciels correspondants ;

une (1) copie de LabWindows/CVI et les kits d'outils logiciels correspondants ;

une (1) copie de Measurement Studio et les kits d'outils logiciels correspondants

Licence de débogage ; Module semiconducteur NI TestStand

Éléments du Logiciel requis :

Module semiconducteur NI TestStand

Le moteur d'exécution NI TestStand relatif à l'exécution de vos séquences et l'environnement de développement d'éditeur de séquences NI TestStand complet ;

une (1) copie de LabVIEW et les kits d'outils logiciels correspondants ;

une (1) copie de LabWindows/CVI et les kits d'outils logiciels correspondants ;

une (1) copie de Measurement Studio et les kits d'outils logiciels correspondants

Licence de débogage : LabVIEW

Éléments du Logiciel requis :

une (1) copie de LabVIEW et les kits d'outils logiciels correspondants

Licence de débogage : LabWindows/CVI

Éléments du Logiciel requis :

une (1) copie de LabWindows/CVI et les kits d'outils logiciels correspondants

Licence de débogage : Measurement Studio

Éléments du Logiciel requis :

une (1) copie de Measurement Studio et les kits d'outils logiciels correspondants

Licence de débogage : Pour chacun des logiciels suivants ou tout autre logiciel conçu par NI comme un logiciel à l'égard duquel NI offre une licence de débogage, vous devez acquérir une copie du logiciel pour lequel le logiciel de débogage a été développé (par exemple, une copie NI Switch Executive pour la licence de débogage pour NI Switch Executive).

NI Switch Executive

Module LabVIEW Mobile

Module LabVIEW Touch Panel

Module LabVIEW Real-Time

Module LabWindows/CVI Real-Time

Module LabVIEW FPGA

Module LabVIEW Control Design and Simulation

Module LabVIEW Vision Development

Module LabVIEW Statechart

Module LabVIEW DSC

Module LabVIEW DSP

Si vous avez souscrit à une licence pour les éléments du logiciel concernés sous une licence autre qu'une licence d'utilisation simultanée, alors chacun des éléments concernés peut être utilisé sur le même ordinateur de production cible. Vous ne pouvez en aucun cas utiliser des éléments soumis à une licence de débogage pour développer de nouveaux programmes (par exemple, séquences/modules d'essai, instruments virtuels). En outre, si vous acquérez toute mise à niveau du logiciel concerné, votre licence de débogage existante ne peut pas être utilisée avec cette mise à niveau. De préférence, vous devez acquérir une licence de débogage « mise à niveau » séparée fournie par NI pour une utilisation avec cette mise à niveau.

Il n'existe pas d'exception pour l'utilisation à domicile pour les licences de débogage.

À l'exception des licences de débogage simultanées, vous pouvez transférer la licence de débogage à un tiers dans le même pays que celui dans lequel vous avez acheté la licence, ou au sein de l'Union européenne si vous avez acheté la licence au sein de l'Union européenne, à condition de notifier NI par écrit de ce transfert, en mentionnant le nom et le lieu où se trouve ce tiers ; que ce tiers accepte les conditions générales du présent Accord ; et qu'à la suite de ce transfert, vous ne conservez aucune copie du Logiciel, y compris les mises à niveau ou mises à jour que vous avez pu recevoir, ni aucune documentation écrite accompagnant le Logiciel. NI peut, à sa seule discrétion, vous facturer des frais pour le transfert de la licence.

AVENANT C – Conditions du Programme de Licences Multipostes

Programme de licences multipostes (« VLP »). Le VLP est un programme destiné à aider les clients à gérer leurs licences. Les conditions suivantes s'appliquent au VLP.

1. Le devis que vous avez obtenu de la part de NI ou de sa société affiliée autorisée concernant le VLP et le Kit d'installation du VLP (« Documentation du VLP ») est intégré au présent Accord. En cas de conflit entre les conditions générales du présent Accord et la Documentation du VLP, les conditions générales du présent Accord prévaudront.
2. Période de validité. Le VLP prendra effet à compter de la date à laquelle NI vous envoie le Kit d'installation du VLP (« Date de prise d'effet du VLP »). Dans le cas où vous avez souscrit à une licence annuelle la période de validité initiale du VLP débutera à la Date de prise d'effet du VLP et se poursuivra pendant une période d'un (1) an (la « Période de validité initiale du VLP »). Si vous avez souscrit à une licence pluriannuelle, la durée initiale du VLP se poursuivra à l'expiration de toute durée pluriannuelle spécifiée dans votre devis (la « durée initiale du VLP ») et vous pouvez résilier le présent accord sur notification écrite à NI doit être envoyé au moins soixante (60) jours avant la fin de toute période annuelle pendant la durée du VLP. Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement en cas de résiliation anticipée. À la fin de la durée initiale du VLP, vous pouvez renouveler le VLP pour des périodes supplémentaires d'un (1) an (la Période de validité initiale du VLP et chaque période de renouvellement doit être désignée individuellement dans les présentes comme une « Période de validité du VLP »).
3. Le Logiciel associé au VLP peut être utilisé par vos employés uniquement sur les ordinateurs situés à l'emplacement dans lequel NI livre le Logiciel sauf disposition contraire spécifiée dans la Documentation du VLP (le « Site »). La définition du « Site » comprendra également la totalité de vos emplacements situés dans le même pays que le Site. De plus, (i) si votre Site est situé en Amérique du Nord ou en Amérique du Sud, alors tous vos emplacements en Amérique du Nord et en Amérique du Sud seront considérés comme étant situés dans le même pays ; (ii) si votre Site est situé en Europe, au Moyen-Orient, en Inde ou en Afrique (y compris la Russie et la Mongolie), alors tous vos emplacements dans les régions susvisées seront considérés comme étant situés dans le même pays ; et (iii) si votre Site est situé en Asie-Pacifique, alors tous vos emplacements dans cette région seront considérés comme étant situés dans le même pays. Si vous achetez un VLP mondial, alors tous vos emplacements mondiaux seront considérés comme étant situés dans le même pays que le Site, à condition, cependant, que le Logiciel soit géré à partir de la région dans laquelle NI livre le Logiciel. Votre utilisation du Logiciel associé au VLP devra, à tout moment au cours de la Période de validité du VLP et par la suite, être soumise à toutes les conditions générales établies dans l'Accord concernant le type de licence spécifique que vous avez acquise associée au VLP (c'est-à-dire, par utilisateur nommé, par ordinateur, ou simultanée).
4. Vous devez acquérir et conserver, lors de la Période de validité du VLP, l'Adhésion ou les Services logiciels pour chaque licence logicielle individuelle identifiée dans la Documentation du VLP et pour laquelle NI met à disposition cette Adhésion ou ces Services logiciels. Les Services logiciels seront décrits dans la Documentation du VLP. NI se réserve le droit de restreindre les Services logiciels à la version du Logiciel la plus récente mise à disposition dans le commerce. Vous comprenez que NI ne peut pas mettre à disposition un Service logiciel ou une Adhésion pour tous les Logiciels associés au VLP disponibles. Sauf accord écrit contraire de NI, vous devez conserver, au cours de la Période de validité du VLP, un minimum de cinq (5) licences du même type de Période de Validité pour une version d'un seul produit du logiciel de NI qui est considérée par NI comme étant une version de développement.
5. Vous devez désigner une personne au sein de votre organisation comme responsable de la distribution et de la supervision de l'installation et de l'utilisation du Logiciel, y compris de l'utilisation de tout support d'installation d'origine et l'installation et la maintenance de tout gestionnaire de licences multipostes agréé, (« Administrateur logiciel ») pour chaque Site. Vous devez rapidement notifier NI par écrit de toutes modifications d'un Administrateur logiciel.
6. NI livrera l'installation d'origine pour le Logiciel et, si cela est prévu dans le devis correspondant établi par NI ou sa société affiliée autorisée, mettra à disposition un gestionnaire de licences multipostes de NI à/aux Administrateur(s) logiciel pour l'installation interne et l'utilisation par vos employés. La documentation du Logiciel est fournie uniquement sous forme électronique et sert de complément à l'installation d'origine pour le Logiciel.
7. Vous êtes responsable de veiller à ce qu'un Gestionnaire de licences multipostes agréé, conjointement avec le fichier de licence le plus récent fourni par NI qui contrôle l'accès de l'utilisateur final au Logiciel (dans la

mesure où NI a rendu le Logiciel compatible avec un Gestionnaire de licences multipostes approuvé) soit utilisable à tout moment, au cours de la période de validité du VLP et par la suite, avec le Logiciel. Un « Gestionnaire de licences multipostes agréé » désigne un logiciel informatique de NI destiné à contrôler l'accès d'un utilisateur final au Logiciel et qui génère des informations appropriées sur la conformité de l'utilisation (« VLM de NI ») ; un logiciel FlexNet ; ou tout autre logiciel de tiers approuvé par NI pour contrôler l'accès de l'utilisateur final au Logiciel. Si le Gestionnaire de licences multipostes agréé est le VLM de NI ou si NI met à disposition une documentation pour le Gestionnaire de licences multipostes agréé concerné, ce Gestionnaire de licences multipostes agréé doit être installé et utilisé conformément à la documentation fournie par NI.

8. Si vous possédez des licences par utilisateur nommé ou allouée par ordinateur existantes pour le Logiciel concerné par le VLP, vous devez notifier NI par écrit concernant le produit, la plateforme, et les informations relatives au numéro de série pour chaque licence de ce type. Chaque licence couverte de ce type et le numéro de série individuel pour chacune de ces licences, à compter de la Date de prise d'effet du VLP, ne sera plus en vigueur et sera remplacée par les licences conformes au VLP, qui auront un numéro de série unique et commun. Vous devez fournir à NI toute information raisonnablement requise par NI pour établir et administrer le VLP. Vous comprenez que tous les Logiciels existants disponibles ne peuvent pas être couverts par un VLP.
9. Licence d'utilisation simultanée. Si vous avez obtenu une licence d'utilisation simultanée conforme au VLP, vous serez lié par les conditions relatives aux licences d'utilisation simultanée, sauf que le « Site » pour les licences doit être tel que défini dans cet Avenant pour les licences conformes au VLP. Si vous avez acheté une licence simultanée internationale, alors la totalité de vos emplacements du monde entier sera considérée comme se trouvant dans le même pays que le Site.
10. Vous reconnaissez et acceptez que votre utilisation du Logiciel conformément au VLP ne peut en aucun cas dépasser le nombre maximum total de licences établi dans la Documentation du VLP en plus de toutes licences pouvant être ajoutées au VLP après la Date de prise d'effet du VLP et de toutes licences mises à disposition à travers la fonctionnalité « Overdraft ». Vous acceptez de payer pour des licences dont l'accès est octroyé par l'intermédiaire de la fonctionnalité Overdraft.
11. Journaux de conformité des activités. Sur demande, vous êtes tenu de fournir un journal de conformité des activités (« Journal de conformité des activités ») pour chaque Site à NI et ce rapidement. Le Journal de conformité des activités doit être présenté sous un format acceptable par NI.
12. Renouvellements. Lors du renouvellement du VLP, NI peut vous demander de fournir un Journal de conformité des activités actuel à NI que vous devez remettre dans les trente (30) jours suivant cette demande. NI ou sa société affiliée autorisée vous fournira un devis pour les frais se rapportant à des licences VLP supplémentaires ajoutées au cours de la Période de validité du VLP, y compris par l'intermédiaire de la fonctionnalité « Overdraft », qui sont applicables (« Frais supplémentaires du VLP »), et tous les frais d'Adhésion ou de services logiciels des licences VLP que vous demandez pour renouveler la Période de validité du VLP (les « Frais de renouvellement du VLP »). Vous devez rapidement notifier NI dans le cas où les informations dans le Journal de conformité des activités concernant le nombre de licences VLP utilisées connaissent des modifications à la suite de votre soumission, et NI se réserve le droit de réviser les Frais de renouvellement du VLP afin d'indiquer toutes licences VLP supplémentaires utilisées et non indiquées dans le Journal de conformité des activités correspondant que vous avez fourni à NI au moment de votre renouvellement. **SI, AVANT LA FIN DE LA PÉRIODE DE VALIDITÉ DU VLP ALORS EN VIGUEUR, VOUS N'ÉMETTEZ PAS UN BON DE COMMANDE POUR L'ADHESION ET LES SERVICES LOGICIELS ET TOUS LES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES DU VLP QUI SONT DUS, I) LE VLP SERA AUTOMATIQUEMENT RÉSILIÉ À LA FIN DE LA PÉRIODE DE VALIDITÉ DU VLP EN VIGUEUR ET II) TOUTES LES LICENCES D'ADHESION DU VLP SERONT AUTOMATIQUEMENT ET IMMÉDIATEMENT RÉSILIÉES ET III) TOUS LES SERVICES LOGICIELS POUR LE VLP SERONT AUTOMATIQUEMENT ET IMMÉDIATEMENT RÉSILIÉS À LA FIN DE LA PÉRIODE DE VALIDITÉ DU VLP ALORS EN VIGUEUR.**
13. Bons de commande ; Factures. Vous devez soumettre des bons de commande à NI ou à sa société affiliée autorisée comme suit.
 - i. pour l'activation initiale du VLP : d'un montant spécifié dans le devis écrit correspondant émis par NI ou sa société affiliée autorisée pour l'activation initiale de la licence VLP et les frais d'utilisateur annuels d'origine pour l'Adhésion et/ou les Services logiciels au sein de la période de temps spécifiée dans le devis qui vous est fourni
 - ii. pour chaque période de renouvellement : d'un montant correspondant aux Frais de renouvellement du

VLP et à tous les Frais supplémentaires du VLP avant la fin de la Période de validité du VLP alors en vigueur

14. Les frais d'Adhésion et les frais de Services logiciels sont facturés sur une base annuelle. Les Frais supplémentaires du VLP seront calculés au prorata sur une base mensuelle, sur la base du mois de la Période de validité du VLP au cours duquel le Logiciel sous cette licence VLP a été pour la première fois utilisé ou sur toute base de plus courte durée pouvant être désignée par NI.
15. **LE LOGICIEL ET LE GESTIONNAIRE DE LICENCES MULTIPOSTES AGRÉÉ PEUVENT CONTENIR UN CODE QUI, À LA SUITE DE LA RÉSILIATION DU VLP, DÉSACTIVERA VOTRE CAPACITÉ D'UTILISATION DU LOGICIEL ASSOCIÉ AU VLP. NI PEUT ESSAYER DE VOUS FOURNIR UN FICHIER DE LICENCE MIS À JOUR, MAIS IL EST DE VOTRE RESPONSABILITÉ D'OBTENIR CE FICHIER DE LICENCE DE LA PART DE NI ET D'INSTALLER ET D'UTILISER LE FICHIER DE LICENCE DÈS QUE POSSIBLE APRÈS LA REMISE DE CE FICHIER DE LICENCE, MAIS DANS TOUS LES CAS AU PLUS TARD SOIXANTE (60) JOURS APRÈS LA RÉSILIATION DU VLP.** Au moment de la résiliation du VLP, vous pouvez continuer à utiliser les licences perpétuelles VLP en vigueur et pour lesquelles vous avez payé les frais requis à NI ou à sa société affiliée autorisée avant la date de résiliation (les « Licences VLP survivantes »), à condition que cette utilisation soit effectuée avec un Gestionnaire de licences multipostes agréé et conformément aux conditions générales de l'Accord. **VOUS NE POUVEZ EN AUCUN CAS, APRÈS LA RÉSILIATION DU VLP (a) AUGMENTER LE NOMBRE DE LICENCES VLP SURVIVANTES À LA SUITE DE LA RÉSILIATION DU VLP, OU (b) UTILISER DES LICENCES D'ADHESION VLP, OU (c) UTILISER DES LICENCES DÉCONNECTÉES INSTALLÉES POUR UNE PÉRIODE DE VALIDITÉ PRÉCÉDENTE ET EXPIRÉE DU VLP. TOUTE RÉACTIVATION DU VLP À LA SUITE DE SA RÉSILIATION SERA À LA SEULE DISCRÉTION DE NI ET PEUT ÊTRE SOUMISE À DES FRAIS DE RÉACTIVATION, ET LA DATE DE PRISE D'EFFET DU VLP PAR LA SUITE SERA LA DATE À LAQUELLE LE VLP EST RÉACTIVÉ PAR NI.**
16. Vous pouvez obtenir des numéros de série individuels pour l'une quelconque des licences VLP ou des Licences VLP survivantes. Des frais de conversion peuvent être appliqués. Sauf au moment de la résiliation, pas plus de quatre (4) de ces conversions ne peuvent avoir lieu par année civile.
17. Un Logiciel sous licence VLP ou une Licence VLP survivante n'est pas transférable et vous ne pouvez pas, sans le consentement écrit préalable de NI ou de sa société affiliée autorisée, distribuer ou de toute autre manière fournir le Logiciel à tout tiers ou à l'un quelconque de vos sites ou installations non expressément identifiés dans les documents correspondants fournis par NI.
18. Si vous générez et installez des licences logicielles individuelles qui ne sont pas connectées en permanence à un Gestionnaire de Licences Agréé (« Licences Déconnectées »), alors les Licences Déconnectées seront soumises à toutes les conditions générales énoncées dans le présent Accord. Le nombre de Licences Déconnectées ne doit pas dépasser le nombre de licences identifié dans la documentation du VLP. Si vous reconnectez une Licence Déconnectée, vous devez immédiatement retirer du client les Licences Déconnectées respectives. Vous devez retirer du client toute Licence Déconnectée d'un Logiciel que vous avez installé dans le cadre d'un programme antérieur expiré dans les trente (30) jours suivant le début du VLP et remplacer ces licences par des Licences Déconnectées expirant au maximum trente (30) jours suivant la fin de la Période de Validité du VLP en cours.

AVENANT D – Conditions du Programme d'Entreprise

Programme d'Entreprise (« EP »). Les conditions suivantes s'appliquent à l'EP.

1. NI ou sa société affiliée autorisée et vous-même vous conformerez à la documentation du Programme d'entreprise de NI (« Documentation de l'EP ») qui, entre autres choses, identifie les éléments du logiciel qui sont concernés par l'EP ; les types et le nombre maximum de vos licences pour ce Logiciel au cours de la période de validité de l'EP ; les types et le nombre maximum de toutes licences que vous obtiendrez au moment de l'expiration de la période de l'EP ; vos licences préexistantes qui seront converties en licences conformes à votre EP (« Licences préexistantes par rapport à l'EP ») et tous Services logiciels étant inclus. La Documentation de l'EP est intégrée au présent Accord ; à condition, toutefois, qu'en cas de conflit entre les conditions générales du présent Accord et la Documentation de l'EP, les conditions générales du présent Accord prévalent et dominent.
2. Période de validité. L'EP prendra effet à la date établie dans la Documentation de l'EP ou, si elle n'est pas spécifiée, à la date à laquelle la Documentation de l'EP est signée par NI ou sa société affiliée autorisée et envoyée à votre attention (la « Date de prise d'effet de l'EP »). L'EP se poursuivra au cours de cette période telle qu'établie dans la Documentation de l'EP ou, si elle n'est pas spécifiée, pendant trois ans après la Date de prise d'effet de l'EP (« Période de validité de l'EP »).
3. Vous devez désigner une personne au sein de votre organisation comme responsable de la distribution et de la supervision de l'installation et de l'utilisation du Logiciel, y compris de l'utilisation de tout support d'installation d'origine et de tout gestionnaire de licences multipostes agréé, (« Administrateur logiciel ») pour chaque Emplacement d'EP. Vous devez rapidement notifier NI par écrit de toutes modifications d'un Administrateur logiciel.
4. Le Logiciel peut être utilisé conformément à l'EP i) uniquement en respectant les conditions générales établies dans la présent Accord concernant le type spécifique de licence applicable à ce type de licence acquis conformément à l'EP ; ii) uniquement aux, et sur les ordinateurs situés aux emplacements indiqués dans la Documentation EP (« Emplacements de l'EP ») ; et iii) uniquement au cours de la Période de validité de l'EP. Vous reconnaissez et acceptez que i) votre utilisation du Logiciel conformément à l'EP ne peut en aucun cas dépasser le nombre maximum total de licences établi dans la Documentation de l'EP et que ii) aucun logiciel de NI (y compris toutes copies du Logiciel) autre que les copies du Logiciel expressément identifiées dans la Documentation de l'EP ne peut être utilisé par vous-même conformément à l'EP.
5. Vous devez utiliser, à tout moment, un Gestionnaire de licences multipostes agréé avec le fichier de licence le plus récent qui vous est fourni par NI et qui contrôle l'accès de l'utilisateur final au Logiciel sous licence conformément à l'EP. Un « Gestionnaire de licences multipostes agréé » désigne un logiciel informatique de NI destiné à contrôler l'accès d'un utilisateur final au Logiciel et qui génère des informations appropriées sur la conformité de l'utilisation (« VLM de NI ») ; un logiciel FlexNet ou FLEXlm ; ou tout autre logiciel de tiers approuvé par écrit par NI pour contrôler l'accès de l'utilisateur final au Logiciel. Si le Gestionnaire de licences multipostes agréé est le VLM de NI ou si NI met à disposition une documentation pour le Gestionnaire de licences multipostes agréé concerné, ce Gestionnaire de licences multipostes agréé doit être installé et utilisé conformément à la documentation fournie par NI.

La société peut installer des licences logicielles individuelles non gérées par un outil de gestion des licences (« Licences Déconnectées »), dans la limite des quantités et pour la période de validité des licences prévues dans l'EP. À l'exception de ce qui est spécifiquement indiqué dans le présent paragraphe, les Licences Déconnectées sont soumises à toutes les conditions générales énoncées dans la documentation de l'EP. Vous devez retirer toute Licence Déconnectée d'un logiciel que vous avez installé dans le cadre d'un Programme antérieur expiré dans les trente (30) jours suivant la Date de Début de la Période de Validité de l'EP et remplacer ces licences par des Licences Déconnectées expirant au maximum trente (30) jours suivant la fin de la Période de Validité de l'EP.

6. Services de formation et de certification. Si les services devant être fournis conformément à votre EP comprennent des cours de formation au logiciel ou des cours de « préparation à la certification » ainsi que des services d'essai à la certification pour le logiciel de NI (« Services de formation et de certification »), vous pouvez utiliser les crédits de formation disponibles au cours de la Période de validité de l'EP afin que vos employés assistent à ces cours de formation concernant l'utilisation du Logiciel ou afin qu'ils reçoivent ces cours de « préparation à la certification » ainsi que des services d'essai à la certification de la part de NI, tel que spécifié dans la Documentation de l'EP. Les Services de formation et de certification seront fournis conformément aux politiques règles standards alors en vigueur de NI relatives à la formation et à la

certification au logiciel. Les crédits de formation ne peuvent être utilisés pour une formation personnalisée qui constituerait un « service de défense » tel que défini par la Réglementation sur le trafic d'armes international, 22 CFR, 120.9. Les crédits de formation n'ont aucune valeur monétaire et tout crédit de formation inutilisé expirera au moment de la résiliation ou de l'expiration de votre EP ou de toute autre période de validité établie dans la Documentation de l'EP.

7. Services logiciels. Si les services devant être fournis conformément à l'EP comprennent des Services logiciels, alors NI fournira i) une copie originale à votre Administrateur logiciel répertoriant toutes les mises à niveau effectuées après la date de mise sur le marché concernée et ii) le nombre de vos utilisateurs désignés dans la Documentation de l'EP qui ont accès aux services des ingénieurs d'applications de NI en cas de problèmes impliquant l'installation et l'utilisation du Logiciel et l'accès au système d'assistance client technique en ligne de NI. Tous les services seront fournis conformément aux règles standards d'assistance et d'entretien de logiciels alors en vigueur de NI. NI se réserve le droit de restreindre les Services logiciels à la version la plus récente du Logiciel mise à disposition dans le commerce. Vous comprenez que NI ne peut pas mettre à disposition les Services logiciels pour tous les Logiciels disponibles conformément à l'EP.
8. Absence de matériel ou de Services matériels. Vous reconnaissez et acceptez qu'aucun matériel ou services liés au matériel n'est fourni ou de toute autre manière mis à disposition par NI conformément à l'EP.
9. Examen annuel de la direction ; Rapports
 - A. Suivant la périodicité indiquée dans la Documentation de l'EP (mais au moins une fois par an), vos représentants doivent rencontrer les représentants de NI pour discuter de l'EP et de l'utilisation que vous en faites, et notamment pour évaluer l'utilisation du Logiciel de NI et les crédits de formation dans le cadre de l'EP et pour déterminer l'adéquation des niveaux de licence et du nombre d'Emplacements de l'EP dans le cadre de l'EP.
 - B. Trente (30) jours avant la réunion mentionnée au paragraphe A ci-dessus ou sur toute autre base raisonnable que NI pourra demander, vous communiquerez à NI (a) un journal de conformité des activités identifiant les demandes d'autorisation d'utilisation du Logiciel dans un format acceptable par NI (« Journaux de conformité des activités ») pour chacun des Emplacements de l'EP et ii) un journal d'utilisation indiquant les vérifications préalables et ultérieures du Logiciel (« Journal d'utilisation ») telles que générées par le Gestionnaire de licences multipostes agréé pour le Logiciel au niveau des Emplacements de l'EP.
10. Frais relatifs à l'EP. Les frais qui vous seront facturés dans le cadre de l'EP sont établis dans la Documentation de l'EP. Sauf disposition contraire établie dans la Documentation de l'EP, tous les montants que vous devrez payer dans le cadre de l'EP le seront en dollars américains. Les montants établis dans la Documentation de l'EP n'incluent pas les taxes ou les droits à l'importation/exportation applicables, et toutes les taxes et autres droits concernant tous produits livrables fournis par NI conformément à l'EP seront de votre responsabilité et seront supportés par vous-même. Si vous acquérez une entreprise qui possède des licences logicielles de NI actuelles que vous souhaitez inclure dans l'EP, alors les frais qui peuvent vous être facturés dans le cadre de l'EP peuvent augmenter.
11. Résiliation
 - A. NI ou vous-même pouvez, chacun à votre discrétion, résilier l'EP au moyen d'une notification écrite adressée à l'autre partie, si cette autre partie a commis une violation importante de l'une quelconque de ses obligations conformément aux présentes Conditions du Programme d'entreprise et que cette violation n'a pas été remédiée à la satisfaction raisonnable de la partie non défaillante dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception d'une notification écrite de cette violation, et à la condition qu'il ne puisse être remédié à cette violation, la Période de validité de l'EP sera immédiatement terminée.
 - B. Effet de l'expiration ou de la résiliation de l'EP. Au moment de l'expiration ou de la résiliation de l'EP, vous devez immédiatement cesser toute utilisation du Logiciel dans le cadre de l'EP et vous devez détruire toutes les copies du Logiciel, à condition, toutefois, de devoir retourner le Logiciel et toutes les copies à NI si NI l'a ainsi demandé avant cette destruction. Nonobstant ce qui précède, s'agissant des licences de NI liées à un Logiciel concerné par l'EP qui était effectif avant la Date de prise d'effet de l'EP et qui est identifié comme Logiciel de NI préexistant dans la Documentation de l'EP (« Logiciel préexistant par rapport à l'EP »), si l'EP est résilié par NI sur la base d'une violation se rapportant uniquement aux conditions établies dans ces Conditions du Programme d'entreprise et non sur une non-conformité avec une condition de l'Accord, vous pouvez utiliser le nombre de copies du Logiciel

préexistant par rapport à l'EP tel que désigné dans la Documentation de l'EP au cours de la Période de validité ultérieure à l'EP, uniquement aux Emplacements de l'EP, et conformément à, et uniquement en vertu des accords de licences logicielles qui accompagnent le logiciel. S'agissant des copies du Logiciel préexistant par rapport à l'EP qui sont désignées dans la Documentation de l'EP au cours de la Période de validité ultérieure à l'EP et qui constituaient soit la version la plus récente ou l'avant-dernière version du Logiciel à compter de la Date de prise d'effet de l'EP, et à condition que la Période de validité de l'EP n'ait pas été résiliée par NI, vous pouvez choisir de mettre à niveau ces copies vers la version actuelle du Logiciel correspondant à compter de la date de prise d'effet de la résiliation ou de l'expiration de la Période de validité de l'EP pour votre utilisation uniquement conformément au présent Article.

- C. Votre droit d'utilisation du Logiciel préexistant par rapport à l'EP après la Période de validité de l'EP est conditionné au fait que vous fournissiez ou non à NI les Journaux de conformité des activités et les Journaux d'utilisation dans un délai de trente (30) jours à compter de l'expiration ou de la résiliation de la Période de validité de l'EP et que vous payiez ou non à NI tous les montants dus mais non versés au moment de l'expiration ou de la résiliation de la Période de validité de l'EP.

- D. LE LOGICIEL ET LE GESTIONNAIRE DE LICENCES MULTIPOSTES AGRÉÉ PEUVENT CONTENIR UN CODE QUI, À LA SUITE DE L'EXPIRATION OU DE LA RÉSILIATION DE LA PÉRIODE DE VALIDITÉ DE L'EP, DÉACTIVERA VOTRE CAPACITÉ D'UTILISATION DU LOGICIEL DANS LE CADRE DE L'EP. VOUS RECONNAISSEZ ET ACCEPTEZ QUE LE LOGICIEL PUISSE ÊTRE AUTOMATIQUÉMENT DÉACTIVÉ OU RENDU INUTILISABLE SANS AVERTISSEMENT AU MOMENT DE L'EXPIRATION OU DE LA RÉSILIATION DE L'EP. IL EST DE VOTRE RESPONSABILITÉ D'OBTENIR TOUS LES FICHIERS DE LICENCE NÉCESSAIRES DE LA PART DE NI POUR AUTORISER TOUTE UTILISATION AUTORISÉE AU COURS DE LA PÉRIODE DE VALIDITÉ ULTÉRIEURE À L'EP DU LOGICIEL PRÉ-EXISTANT PAR RAPPORT À L'EP TEL QUE DÉSIGNÉ DANS LA DOCUMENTATION DE L'EP. VOUS DEVEZ INSTALLER ET UTILISER LE FICHER DE LICENCE DÈS QUE POSSIBLE APRÈS LA REMISE DE CE FICHER DE LICENCE PAR NI, MAIS DANS TOUS LES CAS AU PLUS TARD SOIXANTE (60) JOURS APRÈS LA RÉSILIATION DE LA PÉRIODE DE VALIDITÉ DE L'EP.**

12. Les licences utilisées conformément à l'EP sont non transférables et vous ne pouvez pas, sans le consentement écrit préalable de NI ou de sa société affiliée autorisée, distribuer ou de toute autre manière fournir le Logiciel à tout tiers ou à l'un quelconque de vos sites ou installations autres que les Emplacements de l'EP.
13. Confidentialité. Les conditions de votre Documentation de l'EP ; toutes propositions ou autres documents soumis par NI ou sa société affiliée autorisée dans le cadre de votre EP (y compris tous les frais et tarifications) ; et toutes informations à propos des efforts de développement des produits de NI dans le cadre de votre EP sont considérées comme des informations confidentielles de NI. Vous ne devez divulguer aucune information confidentielle de NI à un tiers.

AVENANT E – Délai de validité des Licences universitaires

1. Le Logiciel fonctionnant dans le cadre d'un des types de licence universitaire ne peut pas être utilisé à des fins commerciales ou industrielles et peut seulement être utilisé au sein d'une institution d'enseignement de niveau 0-8 selon la Classification Internationale Type de l'Éducation (CITE) (2011) (« Établissement universitaire »).
2. Les Applications autorisées développées en utilisant un Logiciel soumis à une licence universitaire ne peuvent pas être distribuées à des fins commerciales et doivent être distribuées accompagnées d'une interdiction de redistribution à des fins commerciales.
3. Licence destinée aux écoles secondaires. Si vous avez acquis une Licence destinée aux écoles secondaires, vous pouvez utiliser le Logiciel uniquement à des fins éducatives dans votre école secondaire. Les écoles primaires et secondaires sont définies comme celles de niveaux K–12 et de niveaux 0–3 de la Classification Internationale Type de l'Éducation (CITE) (2011). Vous ne pouvez installer le Logiciel sur un nombre d'ordinateurs supérieur au nombre d'ordinateurs présents dans votre école et spécifié par NI ou sa société affiliée autorisée par écrit dans le devis correspondant. Les droits susmentionnés ne s'appliquent qu'à une seule école ou un seul campus (tel que spécifié par NI ou sa société affiliée autorisée par écrit dans le devis correspondant) et ne s'étendent pas à l'intégralité d'un secteur scolaire.
4. Licence d'enseignement. Si vous avez acquis une licence d'enseignement universitaire, vous pouvez utiliser le Logiciel uniquement à des fins éducatives dans un Établissement universitaire. Une utilisation ne sera considérée comme poursuivant des « objectifs éducatifs » que si cette utilisation remplit l'un des critères suivants : a) les étudiants doivent passer un examen commun à la fin du semestre ou de toute autre période universitaire et l'examen concerne (en tout ou partie) l'utilisation du Logiciel par les étudiants ou ii) des devoirs ou projets similaires nécessitant l'utilisation du Logiciel, ceux-ci étant utilisés à des fins de notation à la place d'un examen. Vous ne pouvez installer le Logiciel que sur le nombre d'ordinateurs de votre Établissement universitaire tel que spécifié par NI ou sa société affiliée autorisée par écrit dans le devis correspondant, ou dans la documentation applicable qui vous a été fournie par NI. Sans limiter ce qui précède, toute utilisation du Logiciel par une personne qui n'est pas un enseignant auprès de votre Établissement universitaire est interdite.
5. Licence de recherche. Si vous faites l'acquisition d'une licence de recherche universitaire, vous pouvez utiliser le Logiciel uniquement à des fins de recherche universitaire auprès d'un Établissement universitaire. Vous ne pouvez installer le Logiciel que sur le nombre d'ordinateurs de votre Établissement universitaire tel que spécifié par NI ou sa société affiliée autorisée par écrit dans le devis correspondant ou dans la documentation applicable qui vous a été fournie par NI.
6. Option d'installation étudiant.
 - A. Si vous êtes un Établissement universitaire et que vous avez fait l'acquisition de licences avec Option d'Installation Étudiant, NI vous fournira l'installation d'origine du Logiciel correspondant. Vous pouvez mettre à disposition le Logiciel (y compris ses mises à niveau et mises à jour) seulement pour le nombre d'étudiants spécifié par NI ou sa société affiliée autorisée par écrit dans le devis correspondant, uniquement aux étudiants situés à l'emplacement auquel NI livre le Logiciel, et uniquement pendant la période de temps indiquée sur le devis, et chaque étudiant doit être actuellement inscrit au sein du département, de la faculté, ou du campus universitaire particulier concerné de votre Établissement universitaire spécifié par écrit dans le devis correspondant. Chaque licence fournie par le biais de l'Option d'installation étudiant incluse avec les Services Logiciel de l'établissement universitaire sera d'une durée d'un (1) an.
 - B. Si vous êtes étudiant et avez acquis une licence pour utiliser le Logiciel par le biais de l'Option d'installation étudiant de votre Établissement universitaire, vous devez être un étudiant inscrit à des cours d'éducation permanente et suivre ces cours afin d'utiliser le Logiciel. Vous pouvez utiliser le Logiciel uniquement aux fins de votre éducation personnelle, lesquelles pourront inclure l'utilisation en salle de classe ou laboratoire, ainsi que la recherche universitaire qui s'inscrit dans le cadre de votre travail de premier cycle. Vous pourrez installer le Logiciel sur un nombre maximal de trois (3) ordinateurs, étant entendu, toutefois, que vous seul pourrez utiliser ou autrement activer le Logiciel et que le Logiciel ne pourra être lancé que sur un ordinateur en même temps. Vous ne pourrez pas installer le Logiciel sur un périphérique réseau depuis lequel le Logiciel sera accessible et utilisable par quelqu'un d'autre que vous. Il n'existe pas d'exception d'utilisation à domicile. Vous comprenez et acceptez par les présentes que votre licence prendra fin automatiquement à la fin ou à la résiliation de votre inscription dans l'Établissement universitaire, ou à la fin de la durée de la licence, selon l'éventualité qui se produit en premier lieu. Au moment de ladite expiration, vous devrez immédiatement désinstaller toutes les copies du Logiciel.

- C. Les licences fournies à travers l'Option d'installation étudiant n'incluent pas d'accès étudiant individuel à tous les droits du PSS pour Logiciel.

7. Licence de site universitaire (« ASL »). Les conditions suivantes s'appliqueront à l'ASL.

- A. Le devis que vous avez obtenu de la part de NI ou de sa filiale autorisée concernant l'ASL (« Document ASL ») est intégré dans le présent Contrat. En cas de contradiction entre les termes du présent Contrat et ceux du Document ASL, les termes du Contrat prévaudront.
- B. Durée. L'ASL entrera en vigueur à la date de votre commande (« Date d'entrée en vigueur de l'ASL »). Les licences en vertu de l'ASL (Licences d'installation étudiant non comprises) seront des Licences Perpétuelles.
- C. Le Logiciel en vertu de l'ASL pourra être utilisé par les enseignants, étudiants et chercheurs, conformément aux conditions générales des types de licence exposées dans le présent Avenant E et le Document ASL, et uniquement sur les ordinateurs situés à l'endroit physique auquel NI livre le Logiciel, sauf indication contraire du Document ASL.

L'endroit auquel vous êtes autorisé à utiliser le Logiciel est « l'Emplacement ASL ».

Les licences ASL sont destinées soit à l'enseignement, ou pour la recherche, comme indiqué dans le Document ASL.

- D. Vous devez désigner une personne dans votre organisation qui sera responsable de répartir et de contrôler l'installation et l'utilisation du Logiciel, y compris l'utilisation de tout support d'installation d'origine et de tout gestionnaire de licences multipostes agréé, (« Administrateur logiciel ») pour chaque Emplacement ASL. Vous devez informer NI par écrit immédiatement de tout changement de l'Administrateur logiciel. NI livrera le support d'installation d'origine du Logiciel à l'Administrateur logiciel pour installation et utilisation interne par vos enseignants, chercheurs et étudiants, le cas échéant. La documentation du Logiciel est fournie uniquement sous forme électronique et sert de complément à l'installation d'origine pour le Logiciel.
- E. Services Logiciel. Si les Services Logiciel ont été acquis pour, ou sont fournis avec l'ASL alors NI fournira à votre Administrateur logiciel une copie originale répertoriant toutes les mises à niveau effectuées après la date de mise sur le marché concernée. Tous les services seront fournis conformément aux règles standards d'assistance et d'entretien de logiciels alors en vigueur de NI. NI se réserve le droit de restreindre les Services logiciels à la version la plus récente du Logiciel mise à disposition dans le commerce. Vous comprenez que NI ne peut pas mettre à disposition les Services logiciels pour tous les Logiciels disponibles conformément à l'ASL. Les Services logiciel sont décrits dans le Document ASL.

Les Licences Perpétuelles en vertu d'un ASL comportent une (1) année de Services logiciel ; les Services logiciel pour les Licences Perpétuelles doivent être acquis séparément après la première année. Les Services logiciel seront en vigueur pendant la période indiquée dans le Document ASL.

Les Services logiciel pour l'ASL pourront inclure des licences d'Option d'installation étudiant, comme indiqué dans le Document ASL. Les licences fournies en vertu de l'Option d'installation étudiant n'incluent pas d'accès étudiant individuel aux droits du PSS pour Logiciel.

- F. Vous reconnaissez et acceptez qu'en aucun cas votre utilisation du Logiciel en vertu de l'ASL ne dépassera le nombre maximum de licences exposé dans le Document ASL, ou ne dépassera autrement les limites exposées dans le Document ASL.

8. Licence de volume universitaire (« AVL »). Les conditions suivantes s'appliqueront à l'AVL.

- A. Le devis que vous avez obtenu de la part de NI ou de sa filiale autorisée concernant l'AVL (« Document AVL ») est intégré dans le présent Accord. En cas de contradiction entre les termes du présent Accord et ceux du Document AVL, les termes de l'Accord prévaudront.
- B. Période de Validité. L'AVL entrera en vigueur à la date de votre commande (« Date d'entrée en vigueur de l'AVL »). Sauf indication contraire dans la documentation de l'AVL, la période de validité initiale de l'AVL commencera à la Date d'entrée en vigueur de l'AVL et se poursuivra pendant une période d'un (1) an, puis pourra être renouvelée pour une ou plusieurs périodes supplémentaires d'un (1) an avec l'accord des deux parties. Les licences en vertu de l'AVL (Licences d'installation étudiant non comprises) seront des Licences d'Adhésion, sauf si cela est spécifié autrement dans le Document AVL.
- C. Le Logiciel en vertu de l'AVL pourra être utilisé par les enseignants, étudiants et chercheurs, conformément aux conditions générales des types de licence exposées dans le présent Avenant E

et le Document AVL, et uniquement sur les ordinateurs situés à l'endroit physique auquel NI livre le Logiciel, sauf indication contraire du Document AVL.

L'endroit auquel vous êtes autorisé à utiliser le Logiciel est « l'Emplacement AVL ».

Les licences AVL sont réservées à l'enseignement ou la recherche (« Utilisation Académique »), comme indiqué dans le Document AVL et dans la Section 9 de l'Avenant E.

- D. Vous devez désigner une personne dans votre organisation qui sera responsable de répartir et de contrôler l'installation et l'utilisation du Logiciel, y compris l'utilisation de tout support d'installation d'origine et de tout gestionnaire de licences multipostes agréé, (« Administrateur logiciel ») pour chaque Emplacement AVL. Vous devez immédiatement informer NI par écrit de tout changement de l'Administrateur logiciel. NI livrera le support d'installation d'origine du Logiciel à l'Administrateur logiciel pour l'installation et l'utilisation interne par vos enseignants, chercheurs et étudiants, le cas échéant. La documentation du Logiciel est fournie uniquement sous forme électronique et sert de complément à l'installation d'origine pour le Logiciel.

- E. Services Logiciels. Si les Services Logiciels ont été acquis pour, ou sont fournis avec l'AVL alors NI fournira à votre Administrateur logiciel une copie originale répertoriant toutes les mises à niveau effectuées après la date de mise sur le marché concernée. Tous les services seront fournis conformément aux règles standards d'assistance et d'entretien de logiciels alors en vigueur de NI. NI se réserve le droit de restreindre les Services Logiciels à la version la plus récente du Logiciel mise à disposition dans le commerce. Vous comprenez que NI ne peut pas mettre à disposition les Services Logiciels pour tous les Logiciels disponibles conformément à l'AVL. Les Services Logiciels sont décrits dans le Document AVL.

Les Services Logiciels sont inclus avec l'AVL avec des Licences d'Adhésion. Les licences perpétuelles en vertu d'un AVL comportent une (1) année de Services Logiciels ; les Services Logiciels pour les Licences Perpétuelles doivent être acquis séparément après la première année. Les Services Logiciels seront en vigueur pendant la période indiquée dans le Document AVL.

Les Services Logiciels pour l'AVL pourront inclure des licences d'Option d'installation étudiant, comme indiqué dans le Document AVL. Les licences fournies en vertu de l'Option d'installation étudiant n'incluent pas d'accès étudiant individuel aux droits du Programme de Service Standard (« PSS ») pour Logiciel.

- F. Vous reconnaissez et acceptez qu'en aucun cas votre utilisation du Logiciel en vertu de l'AVL ne dépassera le nombre maximum de licences exposé dans le Document AVL, ou ne dépassera autrement les limites exposées dans le Document AVL.
- G. Si vous utilisez un Gestionnaire de Licences Agréé et que vous y générez des licences logicielles individuelles que vous installez sur des clients qui ne sont pas connectés en permanence à ce Gestionnaire de Licences Agréé (« Licences Déconnectées »), alors les Licences Déconnectées seront soumises à toutes les conditions générales énoncées dans le présent Accord. Le nombre de Licences Déconnectées ne doit pas dépasser le nombre de licences indiqué dans le document AVL. Si vous reconnectez une Licence Déconnectée, vous devez immédiatement retirer du client les Licences Déconnectées respectives. Vous devez retirer du client toute Licence Déconnectée d'un Logiciel que vous avez installé dans le cadre d'un programme antérieur expiré dans les trente (30) jours suivant le début de l'AVL et remplacer ces licences par des Licences Déconnectées dont l'expiration ne dépasse pas de plus de trente (30) jours la fin de la Durée de l'AVL en cours.

9. Licence d'Utilisation Académique. Si vous avez acquis une licence d'Utilisation Académique, vous pouvez utiliser le Logiciel à des fins d'enseignement et de recherche conformément aux types de licence applicables définis dans le présent Avenant E.

9. Transfert. A l'exception des licences de recherche universitaire, les licences universitaires ne sont pas transférables, et vous ne pourrez pas, sans l'accord écrit préalable de NI ou de sa filiale autorisée, distribuer ou autrement fournir le Logiciel à un quelconque tiers, ou à un de vos sites ou installations non identifiés expressément dans les documents applicables de NI. L'Établissement universitaire pourra transférer une AVL ou une AVL de recherche universitaire uniquement au chercheur auquel la licence aura été originellement attribuée, sous réserve que (i) l'Établissement universitaire avertisse NI par écrit dudit transfert, y compris le nom et nouvel emplacement du chercheur; (ii) que le chercheur accepte les conditions générales du présent Contrat ; et (iii) qu'après ledit transfert, l'Établissement universitaire devra immédiatement cesser toute utilisation du Logiciel en vertu de l'ASL ou de l'AVL transférée à des fins de recherche uniquement.

AVENANT F – Dispositions spécifiques aux produits

LabVIEW

Si vous avez acquis une licence de développement LabVIEW, vous pouvez installer le logiciel LabVIEW sur un ordinateur supplémentaire sur votre lieu de travail et utiliser les activités d'intégration continue des processus de test automatisés, de validation automatisée, de révision automatisée et de conception automatisée ainsi que toutes les étapes nécessaires à la poursuite et à la mise en œuvre de ces activités uniquement pour la conception et le test du code développé à l'aide du logiciel LabVIEW. Vous ne pouvez en aucun cas utiliser le Logiciel sur cet ordinateur supplémentaire à des fins de développement, à l'exception du débogage de l'automatisation des activités d'intégration continue. L'ordinateur supplémentaire peut être un périphérique réseau rendant le logiciel accessible à plusieurs utilisateurs, à condition que chaque utilisateur dispose de sa propre licence pour LabVIEW et que chaque utilisateur n'utilise le Logiciel sur l'ordinateur supplémentaire qu'aux fins de conception du code et de test autorisées dans le présent paragraphe.

LabVIEW est disponible sur les systèmes d'exploitation Windows et Linux. Les licences LabVIEW vous permettent de télécharger et d'utiliser LabVIEW sur l'un des systèmes d'exploitation supportés par LabVIEW, sous réserve des limitations énoncées ci-dessus.

Measurement Studio

Toute application créée avec le Logiciel Measurement Studio utilisant toutes fonctionnalités de Measurement Studio dans un contexte de « temps de conception » n'est pas une Application autorisée.

MeasurementLink

Sauf indication contraire dans un Devis applicable ou approbation écrite de NI (dans le cadre d'une offre NI valide) si vous n'avez accès à MeasurementLink que dans le cadre d'une autre offre NI que vous avez achetée :

1. il vous sera interdit d'utiliser l'API du pilote NI gRPC MeasurementLink ; et
2. il vous sera interdit d'utiliser les composants MeasurementLink en dehors de l'offre NI que vous avez achetée.

LabVIEW Community Edition et LabVIEW NXG Community Edition

Si vous avez acquis une licence pour LabVIEW Community Edition ou LabVIEW NXG Community Edition, vous pouvez utiliser notre Logiciel exclusivement à des fins personnelles, non commerciales et non industrielles. La licence LabVIEW Community Edition peut être utilisée par les étudiants inscrits dans tout établissement d'enseignement, y compris mais sans s'y limiter, les écoles, universités et établissements académiques ("Établissement d'Enseignement"), à toutes fins, y compris les projets éducatifs, de recherche et personnels, uniquement sur des ordinateurs personnels appartenant aux étudiants. À la fin de l'inscription d'un étudiant dans un Établissement d'Enseignement, l'étudiant doit cesser d'utiliser la LabVIEW Community Edition. Vous pouvez utiliser le Logiciel uniquement pour la période limitée de la durée de validité de votre licence, indiquée dans la description du produit, dans les autres documents concernés qui vous sont fournis par NI, ou dans le Logiciel lui-même. Cette licence expirera automatiquement à l'issue de sa durée de validité.

Votre licence du Logiciel ne peut être convertie en une licence associée à un ordinateur, ni être transférée à un tiers.

Vous êtes autorisés à distribuer ou transférer des applications créées par vous au moyen du Logiciel, mais uniquement à la condition de respecter les termes du Contrat concernant la distribution des Applications Autorisées, et à la condition que cette distribution de Produits Livrables soit destinée à des fins non commerciales, non industrielles.

Vous êtes autorisés à distribuer un code source que vous avez créé au moyen de ce Logiciel uniquement à des fins non commerciales, non industrielles.

En dehors des droits de distribution limitativement prévus dans la présente licence, vous ne pouvez en aucun cas distribuer un Logiciel ou code source créé au moyen du Logiciel.

Nonobstant les termes du Contrat ou de la Licence de Code Source, vous ne pouvez distribuer un Code Source (tel que défini dans la Licence de Code Source), que vous l'ayez modifié ou non, qu'à des fins non commerciales, non industrielles ; vous n'êtes pas autorisé à distribuer un code objet dérivé d'un Code Source. Toutes les autres conditions détaillées dans la Licence de Code Source s'appliquent à vous.

L'utilisation du Logiciel requiert de votre part de créer un compte utilisateur NI et de vous connecter régulièrement à votre compte utilisateur depuis le Logiciel afin de valider celui-ci ce qui vous autorise à exercer vos droits en application du présent Contrat. Si NI est dans l'incapacité de valider le Logiciel de manière régulière, alors il est possible que le Logiciel devienne inactif sans autre préavis jusqu'à ce que NI puisse à nouveau valider votre licence. Lors de l'activation et de la connexion, ainsi que lors de toute validation périodique, des données concernant votre compte utilisateur NI, concernant le Logiciel, et concernant l'ordinateur sur lequel vous utilisez le Logiciel peuvent être transmises à NI. Toute éventuelle donnée personnelle transmise ainsi sera traitée conformément à, et aux fins détaillées dans, la Déclaration de Respect de la Vie Privée de NI (<http://www.ni.com/pdf/legal/us/privacy.pdf>), y compris de manière non exhaustive la section intitulée "Activation du Logiciel" (Software Activation) et, si applicable, la déclaration de respect de la vie privée spécifique à votre pays que vous avez acceptée en créant votre compte utilisateur NI.

Nonobstant les conditions énoncées dans l'Accord ou la Licence de code source, à la résiliation de votre Licence de souscription, vous ne pouvez utiliser Community Edition que pour afficher les fichiers VI et tout autre contenu créé à l'aide de LabVIEW, à d'autres fins que celles énumérées dans cette section ci-dessus. Il doit être précisé que toute création, modification ou développement d'un tel contenu sera soumis aux limitations énoncées ci-dessus.

VOUS ASSUMEZ L'INTÉGRALITÉ DES RISQUES RELATIFS AUX CONSÉQUENCES ET AU FONCTIONNEMENT DU LOGICIEL. LE LOGICIEL EST FOURNI SANS SERVICES. LE LOGICIEL EST FOURNI SANS AUCUNE GARANTIE NI OBLIGATION D'INDEMNISATION DE LA PART DE NI. LE LOGICIEL PEUT CONTENIR UN CODE QUI, À L'ISSUE D'UNE CERTAINE DURÉE, DÉSACTIVERA LE LOGICIEL ET RENDRA LE LOGICIEL INUTILISABLE, ET IL PEUT LE FAIRE SANS PRÉAVIS. En cas d'une telle désactivation, le Contrat sera considéré comme résilié. NI peut à sa seule discrétion résilier la licence à tout moment.

Licences Monoposte Strictement Académiques et Logiciels Strictement Académiques

Tout logiciel NI vendu comme « Licence Monoposte Strictement Académique » ou « Logiciel Strictement Académique » ne peut être utilisé que par des étudiants inscrits dans des Etablissements d'Enseignement, par des clients qui sont des Etablissements d'Enseignement et/ou par des professeurs ou chercheurs dans des Etablissements d'Enseignement, à des fins d'enseignement et de recherche non commerciales dans tous les Etablissements d'Enseignement.

Multisim Education Edition

Vous pouvez utiliser le Logiciel exclusivement à des fins personnelles, non-commerciales et non industrielles, en ce compris pour des travaux de classe ou de laboratoire faisant partie de votre programme d'enseignement dans un Etablissement universitaire. Si vous êtes un Etablissement universitaire, vous pouvez utiliser le Logiciel pour dispenser des enseignements non commerciaux aux étudiants. Un "Etablissement universitaire" est défini comme une institution d'enseignement de niveau 0-8 selon la Classification Internationale Type de l'Éducation (CITE) (2011).

Le Logiciel ne peut pas être utilisé à des fins de recherche commerciale ou industrielle, en ce compris (de manière non exhaustive) la recherche subsidiée par une entité gouvernementale ou commerciale. La recherche en faveur des Etablissements universitaires ou à des fins d'éducation personnelle, comme la recherche individuelle non financée au niveau du premier cycle universitaire, n'est pas interdite.

Vous êtes autorisés à distribuer ou transférer des applications créées par vous au moyen du Logiciel, mais uniquement à la condition de respecter les termes du Contrat concernant la distribution des Applications Autorisées, et à la condition que cette distribution de Produits Livrables soit destinée à des fins non commerciales, non industrielles, et sous réserve de l'interdiction de la redistribution à des fins commerciales.

Vous êtes autorisés à distribuer un code source que vous avez créé au moyen de ce Logiciel uniquement à des fins non commerciales, non industrielles, sous réserve de l'interdiction de la redistribution à des fins commerciales.

En dehors des droits de distribution limitativement prévus dans la présente licence, vous ne pouvez en aucun cas distribuer un Logiciel ou code source créé au moyen du Logiciel.

Nonobstant les termes du Contrat ou de la Licence de Code Source, vous ne pouvez distribuer un Code Source (tel que défini dans la Licence de Code Source), que vous l'ayez modifié ou non, qu'à des fins non commerciales, non industrielles; vous n'êtes pas autorisés à distribuer un code objet dérivé d'un Code Source. Toutes les autres conditions détaillées dans la Licence de Code Source s'appliquent à vous.

TestStand

Si vous avez acquis une licence de système de développement NI TestStand ou une licence d'éditeur de séquence personnalisée NI TestStand, vous ne pouvez pas accéder à distance au Logiciel. Si vous avez acquis une licence d'utilisateur nommé NI TestStand Development System ou une licence NI TestStand Custom Sequence Editor, seul l'utilisateur nommé alors actuel peut accéder à distance au Logiciel.

Si vous avez acquis une licence NI TestStand Development System ou une licence NI TestStand Custom Sequence Editor, vous pouvez installer les outils de construction et d'analyse supplémentaires livrés avec votre copie de NI TestStand Development System ou NI TestStand Custom Sequence Editor (tels que l'analyseur de séquence et le déploiement utilitaires) sur un ordinateur supplémentaire sur votre lieu de travail dans le but de créer et de tester du code développé à l'aide de NI TestStand Development System ou de NI TestStand Custom Sequence Editor. L'ordinateur supplémentaire peut être un périphérique réseau qui rend le logiciel accessible à plusieurs utilisateurs, à condition que chaque utilisateur dispose de sa propre licence pour NI TestStand Development System ou NI TestStand Custom Sequence Editor et que chaque utilisateur utilise uniquement les outils de construction et d'analyse pour le code. à des fins de construction et d'essai autorisées dans le présent paragraphe.

Licence SystemLink Server (SLS)

Si le Logiciel sous licence est SystemLink Server (SLS), vous êtes autorisé à installer et utiliser SystemLink Server sur un (1) dispositif informatique physique ou virtuel (chacun étant un « Ordinateur ») désigné pour gérer et surveiller le nombre autorisé de systèmes matériels connectés (« Nœuds »). Par souci de clarté, plusieurs dispositifs informatiques physiques hébergeant chacun une partie du Logiciel mais fonctionnant ensemble comme un (1) seul système seront considérés comme un Ordinateur unique. Le Logiciel (mais non les Nœuds gérés par celui-ci) doit être administré et géré dans le pays où la licence a été achetée, ou au sein de l'Union européenne si l'achat y a été effectué. Les Nœuds doivent être gérés exclusivement pour l'usage interne du titulaire de la licence. Pour éviter toute ambiguïté, plusieurs systèmes interagissant avec l'Ordinateur sur lequel le Logiciel est exécuté et extrayant des informations de cet Ordinateur ne seront pas considérés comme exécutant le Logiciel sur un dispositif informatique distinct.

La licence SystemLink Server vous autorise à gérer ou surveiller jusqu'au nombre de Nœuds sous licence. NI peut effectuer des audits périodiques afin de garantir la conformité avec la limite de Nœuds sous licence. Vous devez utiliser un gestionnaire de licences multipostes approuvé par NI (tel que le VLM de NI) pour contrôler et surveiller l'accès des utilisateurs finaux au logiciel. L'utilisation de ce gestionnaire doit strictement suivre la documentation fournie par NI ou les spécifications de tiers, le cas échéant. Tout support fourni pour ce Logiciel sera soumis aux Conditions de Support et de Maintenance communiquées par NI.

SystemLink Enterprise (SLE)

Si le Logiciel sous licence est SystemLink Enterprise, vous pouvez installer et utiliser le Logiciel sous licence sur un (1) dispositif informatique physique ou virtuel, ou sur son propre environnement d'hébergement en cloud (chacun étant un « Ordinateur »), utilisé pour gérer ou surveiller un nombre de systèmes gérés (« Nœuds ») ne dépassant pas le nombre pour lequel vous avez obtenu une licence. Dans le cadre de cette licence, plusieurs dispositifs informatiques physiques hébergeant chacun une partie du logiciel sous licence, mais fonctionnant ensemble comme un (1) seul système, seront considérés comme un Ordinateur unique. De même, plusieurs systèmes interagissant avec l'Ordinateur sur lequel le Logiciel sous licence est exécuté et extrayant des informations de cet Ordinateur ne seront pas considérés comme exécutant le Logiciel sous licence sur un dispositif informatique distinct.

Le nombre de Nœuds utilisés sous toute licence logicielle peut faire l'objet d'audits périodiques et d'un contrôle de conformité par NI.

Tout support fourni pour ce Logiciel sera soumis aux Conditions de Support et de Maintenance communiquées par NI.

AVENANT G – Conditions de l'Utilisateur Final du gouvernement américain

Le présent Avenant G s'applique au Logiciel et aux services d'adhésion que NI fournit aux agences du gouvernement américain (« Donneur d'Ordre ») ou lorsque le Donneur d'Ordre est l'utilisateur final. Conformément au « Federal Acquisition Regulation » (FAR 12.212(a)), dans la mesure où des parties de l'Accord sont incompatibles avec la loi fédérale, elles seront considérées comme supprimées et inapplicables à l'égard du Donneur d'Ordre. En cas de conflit entre d'autres termes de l'Accord et les termes du présent Avenant G, les termes du présent Avenant G prévaudront.

- 1. Acquisition d'Articles Commerciaux.** Le Logiciel de NI est un article commercial tel que défini par le « Federal Acquisition Regulation » (« FAR » 2.101) et est concédé sous licence au Donneur d'Ordre selon les conditions applicables du FAR partie 12, « Acquisition of Commercial Items » et/ou du « DoD Federal Acquisition Regulation Supplement » (« DFARS » 227.7202), « Commercial computer software and commercial computer software documentation ». L'utilisation, la modification, la reproduction, la diffusion, l'exécution, l'affichage ou la divulgation par le Donneur d'Ordre sont régies uniquement par les termes de l'Accord et sont interdites, sauf autorisation expresse.
- 2. Consentement à la Loi Gouvernementale / Consentement à la Juridiction.** Sous réserve du « Contracts Disputes Act » de 1978 (41 U.S.C §§ 7101-7109) et du « Federal Tort Claims Act » (28 U.S.C. §1346(b)), la validité, l'interprétation et l'exécution du présent Accord seront régies et interprétées conformément aux lois fédérales des États-Unis, y compris en particulier les délais de prescription applicables. En l'absence d'une disposition légale autorisant expressément un recours équitable, les clauses de l'Accord faisant référence à des recours équitables sont réputées non applicables au bon de livraison du Donneur d'Ordre et sont donc réputées révisées dans la limite du strict nécessaire pour être conformes. Le donneur d'Ordre ne sera pas tenu de payer les honoraires d'avocats ou autres frais de litige, sauf dans la mesure expressément autorisée par la loi.
- 3. Indemnités du Donneur d'Ordre.** Toutes les clauses de l'Accord exigeant des indemnités de la part du Donneur d'Ordre sont réputées révisées dans la limite nécessaire pour se conformer à l'« Anti-Deficiency Act » (31 U.S.C. 1341, 41 U.S.C. 11), à moins que ces indemnités ne soient expressément autorisées par la loi ou les règlements et procédures d'un organisme.
- 4. Indemnités de NI.** Dans la mesure où une clause de l'Accord (1) contrevient au droit du ministère de la Justice (28 U.S.C. 516) de représenter le Donneur d'Ordre dans toute affaire et/ou (2) exige que le Donneur d'Ordre donne le contrôle exclusif du litige et/ou du règlement, cette partie de la clause est réputée supprimée.
- 5. Renouvellements.** Toutes les clauses de l'Accord qui violent l'interdiction de renouvellement automatique de l'« Anti-Deficiency Act » (31 U.S.C. 1341, 41 U.S.C. 11) sont réputées révisées dans la limite nécessaire pour se conformer à l'« Anti-Deficiency Act ».
- 6. Frais ou Pénalités futurs.** Toutes les clauses de l'Accord qui exigent que le Donneur d'Ordre accepte à l'avance de payer des frais ou des pénalités dépassant le prix du bon de livraison sont réputées inapplicables au Donneur d'Ordre, sauf dans la mesure où ces frais sont spécifiquement autorisés par le « Prompt Payment Act » ou l'« Equal Access To Justice Act ».
- 7. Résolution des litiges et juridiction compétente.** Le présent Accord est soumis au « Contract Disputes Act » de 1978, tel que modifié (41 U.S.C. 601-613). Si les parties ne parviennent pas à s'entendre sur une demande d'ajustement équitable, une réclamation, un recours ou une action découlant du présent Accord ou s'y rapportant, il s'agira d'un différend à résoudre conformément à la clause FAR 52.233-1, « Disputes ».